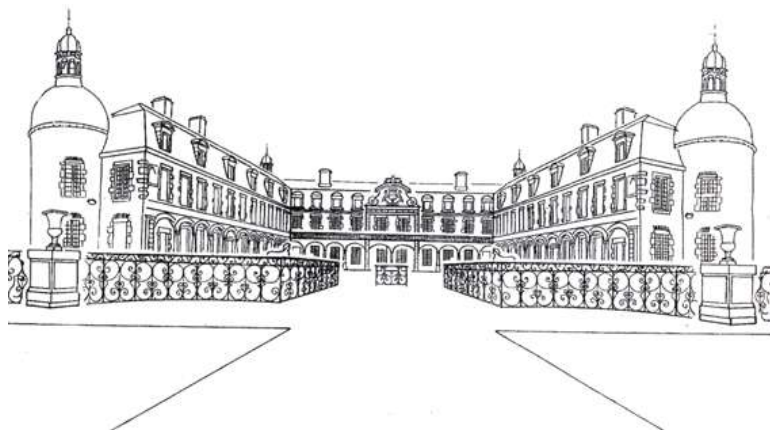




Actes de la journée d'étude

"Les espaces ruraux et leurs mutations économiques"

Samedi 22 novembre 2003



Château - 71270 Pierre-de-Bresse
TEL : 03 85 76 27 16 / FAX : 03 85 72 84 33
E-mail : ECOMUSEE.DE.LA.BRESSE@wanadoo.fr

Programme

1900-2000 : Les espaces ruraux et leurs mutations économiques.

Samedi 22 novembre 2003 - Château départemental de Pierre-de-Bresse.

9h00 : **Accueil** des participants

9h30 : **Ouverture** par Dominique Rivière, conservateur

10h00 : Annie Bleton-Ruget, maître de conférences, Université de Bourgogne

Un siècle de mutations des espaces ruraux

10h30 : Laurence Janin, chef de projets, Ecomusée de la Bresse bourguignonne

Un siècle de mutations en Bresse

11h00 : Des acteurs de terrain en Bresse, témoins des mutations des 20 dernières années :

. Philippe Routhier, membre du conseil d'administration de Bresse Initiative :

les implantations d'entreprises

. Anik Henriot, directrice du Pays d'accueil : **le développement du tourisme**

. Michel Gendrot, coordinateur commerce et services de la C.C.I. :

l'éclosion de la grande distribution

12h00 : Buffet dans les communs

14h00 : Présentation de l'ouvrage "**1900-2000- La Bresse, un pays et des hommes**" en présence de Francis Bianchi, sous-préfet de Louhans

14h30 : Francis Aubert, maître de conférences, ENESAD Dijon

La Bresse dans les évolutions économiques des espaces ruraux

15h00 : Jean-Paul Daubard, administrateur de l'AFIP Bourgogne Franche-Comté

L'apport du secteur associatif

15h30 : Pascal Bérion, maître de conférences, Université de Franche-Comté

L'impact d'une infrastructure : l'A 39

16h00 : Sébastien Ravet, chargé de mission, Association Saône-Bresse-Revermont

Les effets de la décentralisation et de la montée en puissance de l'Europe

16h30 : Jean-Luc Mayaud, professeur, Université Lyon 2

La France rurale d'aujourd'hui

17h00 : **Clôture** de la journée.

1900-2000 : Les espaces ruraux et leurs mutations économiques.
Samedi 22 novembre 2003 – Château départemental de Pierre-de-Bresse

La journée d'étude, *1900-2000 : Les espaces ruraux et leurs mutations économiques*, que l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne a organisé le samedi 22 novembre 2003 au château départemental de Pierre-de-Bresse accompagnait et prolongeait l'exposition consacrée à son territoire d'intervention, « *1900-2000 : La Bresse, un pays et des hommes ou les mutations d'un territoire* ».

A l'heure où les procédures d'aménagement d'un territoire se mettent en place en Bresse bourguignonne, et où les espaces ruraux se reconfigurent à une échelle plus large que la seule échelle locale, l'Ecomusée a souhaité offrir, avec cette journée d'étude, l'occasion d'une réflexion sur les espaces ruraux contemporains.

Pour nourrir les échanges, cette journée proposait de croiser des expériences et des points de vue différents. Aux universitaires, historiens, économistes et géographes, qui consacrent leurs études à ces espaces en mutation, se sont joints des acteurs locaux responsables des secteurs d'activité en émergence, des professionnels de l'aménagement, et des animateurs du développement local qui partagent avec les précédents la connaissance du milieu et la pratique des réalités du terrain.

Pour orienter la rencontre et pour coller aux préoccupations contemporaines, la priorité a été donnée aux réalités économiques, à leurs évolutions récentes, et à leurs incidences sociales et spatiales, dans des sociétés rurales en pleine recomposition et dans les espaces ruraux fortement restructurés.

L'examen de la traversée du siècle est destiné à permettre de mieux évaluer la nature et l'ampleur des changements que les campagnes ont connu durant cette période. Il permet de mieux apprécier leurs capacités anciennes d'adaptation et l'accélération des processus auxquels elles ont été confrontées durant les vingt dernières années.

Pour apprécier ce que sont aujourd'hui les potentialités de ces espaces, différentes échelles – locale, nationale ou européenne – sont prises en compte. L'exemple de la Bresse bourguignonne offre, à travers son histoire et ses spécificités, un lieu d'observation à partir duquel on peut apprécier l'ampleur des changements et l'enjeu des confrontations.

Au cœur des interrogations contemporaines sur l'avenir des espaces ruraux, toutes ces contributions à une meilleure connaissance de leurs caractéristiques propres et de leur environnement sont proposées comme des outils nécessaires à l'élaboration des politiques de développement.

Discours d'ouverture par Dominique Rivière

J'ai le plaisir de vous accueillir aujourd'hui à notre traditionnel rendez-vous de restitution de nos recherches au public. Cette journée s'inscrit effectivement dans la suite des précédentes, celle de novembre 2001 qui était consacrée aux frontières culturelles et celle de novembre 2002 qui était consacrée, quant à elle, à l'architecture bressane traditionnelle. Cette journée s'inscrit dans le cadre de notre exposition actuelle : 1900-2000, consacrée à l'évolution des mutations économiques en Bresse bourguignonne. Elle préfigure également la publication future du catalogue de cette exposition.

Cette journée sera émaillée des interventions des universitaires que j'ai le plaisir de vous présenter dès à présent :

- Annie Bleton-Ruget, notre vice-présidente, maître de conférences à l'Université de Bourgogne, qui traitera d'un siècle de mutations des espaces ruraux.

- Laurence Janin, chef de projet à l'Ecomusée, nous parlera des mutations en Bresse bourguignonne.

Les acteurs de terrain termineront cette matinée:

- Philippe Routhier, qui parlera pour Bresse Initiative, des implantations d'entreprise sur notre territoire.

- Anik Henriot, qui traitera du développement du tourisme en Bresse bourguignonne.

- et Michel Gendrot, coordinateur du commerce et des services de la C. C. I., qui parlera de l'éclosion de la grande distribution.

Cet après-midi, la parole sera donnée à:

- Francis Aubert, maître de conférences à l'ENESAD de Dijon, qui traitera de la Bresse dans les évolutions économiques des espaces ruraux.

- à Jean-Paul Daubard, administrateur de l'AFIP (Association de Formation et d'Information pour le développement de l'initiative rurale en Bourgogne/Franche-Comté), qui traitera de l'apport du secteur associatif.

- de Pascal Bérion, maître de conférences à l'Université de Franche-Comté, nous parlera de l'impact d'une infrastructure telle que l'A39.

- Sébastien Ravet parlera des effets de la décentralisation et de la montée en puissance de l'Europe. Sébastien Ravet est chargé de mission à l'association Saône-Bresse-Revermont.

- Jean-Luc Mayaud, professeur à l'Université Lyon II, terminera et traitera de la France rurale d'aujourd'hui, avant de clôturer cette journée vers 17 heures.

L'ensemble de ces interventions, que je qualifierai de particulièrement éclectiques, est destiné bien évidemment à apporter un regard croisé sur ce sujet qui nous préoccupe, à savoir : les espaces ruraux, leurs mutations économiques et en particulier la Bresse bourguignonne et ses propres mutations économiques.

Mais avant de passer, si je puis dire, au vif du sujet, le conservateur de l'Ecomusée, vice-président du Conseil de développement du pays de la Bresse bourguignonne que je suis, ne peut résister au plaisir de vous donner des nouvelles, justement, du développement du pays de la Bresse bourguignonne.

L'Assemblée Générale du Conseil de développement du pays de la Bresse bourguignonne s'est déroulée le 20 octobre dernier avec pour ordre du jour : l'adoption de la charte du pays, charte adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée. Ce document est en effet l'aboutissement de longues années de travail et présente une étape importante dans la création du pays de la Bresse bourguignonne. La charte devrait être soumise à l'approbation des E.P.S.I. et des communes isolées qui devront délibérer au plus tard avant mars 2004, afin que M. le Préfet de région puisse être saisi rapidement en vue de la reconnaissance du périmètre définitif, la structure porteuse devant ensuite être installée et le contrat de pays signé avant le 31 décembre 2004. La structure porteuse pourra revêtir une forme associative. En conséquence, l'Assemblée Générale a opté pour le principe d'une telle structure dont la mise en place semble plus simple et plus rapide, une structure porteuse qui sera composée de 2/3 d'élus et d'1/3 de socioprofessionnels. Le contrat de pays sera signé d'une part par les représentants de l'Etat, de la Région et du Département et l'Association structure, représentative du pays.

Pour en revenir à cette charte, elle s'articule autour de cinq axes:

- l'axe 1^{er} : c'est "inventer une ruralité cohérente et attractive".
- l'axe 2 : c'est "valoriser les ressources locales".
- l'axe 3 : c'est "organiser le territoire pour l'ouvrir aux échanges avec l'extérieur".
- l'axe 4, qui nous intéresse au plus haut point, il s'agit de "valoriser le tissu culturel local, de dynamiser le territoire par la culture".
- quant à l'axe 5, il traite de "la préservation de l'environnement et du patrimoine".

Nous revenons au fameux axe 4: "valoriser le tissu culturel local, dynamiser le territoire par la culture". Il est lui-même subdivisé en deux chapitres : d'abord "l'étude, la conservation, la valorisation, le développement, la promotion du patrimoine immobilier, mobilier, fongible et immatériel de la Bresse bourguignonne"; puis deuxième sous-chapitre: "l'animation, création et communication : le quotidien de la vie culturelle en milieu rural".

Concernant la première tête de chapitre, sont considérés là :

- le patrimoine architectural classique : les châteaux, les églises, les lieux de culte, les oratoires, calvaires, hôtels-dieux, bâtiments et objets classés, arbres remarquables, monuments commémoratifs, sites archéologiques.
- le patrimoine public civil : les mairies-écoles, théâtres, musées, salles des fêtes, cinémas, bibliothèques, casernes, prisons, salles de concerts, tribunaux, hôpitaux, gares et patrimoine ferroviaire, ports et patrimoine portuaire, bascules, lavoirs, fontaines, châteaux d'eau, cimetières.
- les ensembles architecturaux urbains : sites, rues, quartiers, résidences, commerces, ateliers.
- le patrimoine vernaculaire : maisons paysannes, édicules traditionnels : fours, soues à porcs, "vouilleaux", puits, mares.
- les installations artisanales : moulins, forges, huileries, tuileries, friches industrielles, ateliers mécaniques, cabanes de jardin.
- l'architecture contemporaine publique et privée : l'art brut, l'art insolite.
- le mobilier traditionnel : avec ses créations artisanales anciennes et contemporaines, les instruments de transport, outillages, équipements commerciaux.
- les espèces végétales et animales, sauvages et domestiquées : les races locales.
- et enfin, la mémoire orale et écrite du pays : musiques, contes, archives et savoir-faire.

La mise en œuvre de cet ensemble se fera notamment par les actions suivantes:

- l'établissement de l'inventaire des patrimoines mobiliers, immobiliers, fongibles et immatériels de la Bresse bourguignonne.

- la conservation physique et la présentation de bâtiments, de collections, d'objets, de documents relatifs à ce territoire.
- l'organisation de leur découverte permanente par un réseau de lieux ouverts au public et d'une route du pays fédérant l'ensemble.
- l'enrichissement des collections sous forme d'achats, dons ou legs.
- la mise en œuvre de collectes, de transferts de bâtiments si nécessaire.
- la conclusion de conventions avec les personnes possédant une fraction de ce patrimoine.

Il sera également question de propositions aux instances compétentes de mesures de protection nécessaires pour des biens *in situ* qu'il n'est pas envisagé d'acquérir.

La définition et la mise en œuvre de programmes de recherche conduits avec l'aide des organismes d'enseignement et de recherche sur les pratiques des savoirs, l'organisation sociale des habitants sera à l'ordre du jour, ainsi que la formation de spécialistes, professionnels des musées, archives, bibliothèques, architectes, conservateurs, restaurateurs, enseignants, chercheurs, techniciens son-cinéma en coopération avec les organismes d'enseignement et de recherche. La conservation et la communication des données de la recherche et la mise en réseau des sources documentaires du territoire devra se faire également. L'élaboration et la mise en œuvre avec l'aide de l'Education nationale d'actions de sensibilisation et de diffusion de ces patrimoines auprès du jeune public complètera l'ensemble. La présentation pédagogique grand public du territoire par expositions, publications, diffusions dans les médias (presse écrite, parlée, filmée, internet) y contribuera également et le renforcement des structures professionnelles en place (lieux et équipes) avec l'obtention du label "Pays d'art et d'histoire" sont envisagés.

Le deuxième sous-chapitre traite quant à lui d'animation, de création et de communication.

Au niveau de l'animation, il s'agit de coordonner une programmation culturelle à l'échelle du pays, de créer des événements festifs culturels à l'échelle du pays pouvant allier également gastronomie, sport, découverte de l'environnement, chasse, pêche, visites de sites.

Au niveau de la création, et bien il s'agira de spectacles, de théâtre en salle, de théâtre en plein air, de spectacles de rues, de théâtre itinérant, de musiques et de chant (musique de chambre, musique traditionnelle et routinière), de danses et de chorégraphies, d'expositions temporaires (ethnographiques, de culture scientifique et technique, artistiques : peintures, sculptures, installations).

Au niveau de l'éducation culturelle, l'éducation artistique est envisagée avec des cours pour adultes, des classes artistiques pour les écoles, des résidences d'artistes, des cycles de conférences, des stages que ce soit de l'éveil aux arts, de transmission des savoir-faire ou des traditions.

Au niveau de la communication, la radio, l'internet à haut débit, les N.T.I.C. seront favorisés.

La mise en œuvre en particulier des actions suivantes est envisagée :

- il s'agit de donner une image jeune et dynamique du pays par l'adoption de logos, de slogans, de choix de communication, de cibles de public.
- il s'agit de favoriser la pratique artistique amateur avec le secours de professionnels, de créer des spectacles et des événements avec les forces du pays, de permettre l'itinérance des créations artistiques dans le pays et au dehors, de gérer, d'entretenir, de développer, de mettre à disposition des acteurs culturels un pôle de matériel itinérant pour le son et la lumière.
- il s'agit également d'étudier les équipements culturels lourds de proximité (Lons, Chalon, Dôle) et de passer des conventions pour la mise à disposition ponctuelle des dits équipements si nécessaire. Définir les besoins, programmer la réalisation des équipements faisant défaut dans le périmètre du pays (quels types de salles, quels types de locaux construire ?).
- il s'agit enfin de diffuser la culture bressane vivante par des interventions de l'école au bistrot en passant par les marchés, les fêtes, les kermesses, les bals et tous les lieux de vie;

renforcer les structures professionnelles également en place en tant que lieux et équipes et créer une équipe d'animation relevant du pays et à disposition des acteurs culturels.

Vous pouvez le constater, nous avons du pain sur la planche et la journée d'aujourd'hui ne fait que préfigurer ce long et grand œuvre. Bon courage à tous et bon travail !

Un siècle de mutations des espaces ruraux

par Annie Bleton-Ruget

Cette évocation rapide des transformations économiques et sociales qui ont modelé les espaces ruraux au cours du siècle écoulé est destinée à rappeler que les mutations intervenues en Bresse depuis les trente dernières années ne sont intelligibles que lorsqu'elles sont inscrites dans un temps plus long, et dans un espace plus large. C'est cette perspective qui permet d'en apprécier les changements ainsi que les singularités et les spécificités maintenues.

A travers ce parcours, il ne s'agit pas ici d'engager une histoire du siècle écoulé qui serait celle de la description des campagnes et des états par lesquels elles sont passées pour arriver là où elles en sont aujourd'hui. On sait combien une telle démarche conduit inévitablement tantôt à l'évocation nostalgique du « bon vieux temps », tantôt à l'appréciation dévalorisante de l'archaïsme consubstantiel aux campagnes.

La perspective d'un examen des mutations, en longue durée, des espaces ruraux permet de rappeler que cette question des changements en milieu agricole et rural qui nous occupe aujourd'hui ne peut être limitée à la prise en compte des réalités les plus contemporaines ; pas plus qu'elle ne peut se restreindre à la prise en compte des seules considérations économiques, à travers lesquelles sont encore trop souvent observées les transformations des campagnes depuis les années 1960.

A différents moments de leur histoire, les campagnes françaises ont connu d'importants changements qui ont mis en jeu ce qui aujourd'hui fait l'objet de nos interrogations. La question de la reconversion des activités agricole et rurale pour faire face à de nouvelles conjonctures économiques nationales ou internationales plus ou moins favorables. Le problème de l'adaptation des campagnes à des environnements économiques et spatiaux en mutation et celui de leur capacité à en maîtriser les effets. La question enfin de la nature des politiques publiques mises en oeuvre pour leur défense et celle de leur efficacité.

Quelques moments au cours du siècle écoulé peuvent être retenus comme des étapes stratégiques au cours desquelles les campagnes ont dû affronter les défis du temps. Dès lors qu'elles en portent aujourd'hui encore la marque, nous retiendrons trois de ces moments, particulièrement représentatifs des capacités d'adaptation des espaces ruraux et des formes historiques dans lesquelles les modalités du changement se sont mises en place.

Le premier moment stratégique est celui de la crise agricole dont les campagnes émergent à peine à l'aube du XXe siècle. Durant les années 1880-1890, une crise d'ampleur internationale a particulièrement pénalisé les exploitations agricoles tournées vers les productions céréalières. La concurrence des pays neufs, Etats-Unis ou pays de l'hémisphère austral, se fait alors sentir sur un marché international que les progrès des communications transatlantiques ont singulièrement élargi. Pénalisées par leur rentabilité plus faible et la cherté des prix du blé, beaucoup d'exploitations de la France céréalière souffrent particulièrement.

A cette crise d'origine internationale, s'est trouvée associée, en France, la crise phylloxérique qui a frappé tous les vignobles sans exception. Durant une vingtaine d'années, c'est progressivement l'ensemble des vignobles qui est anéanti, laissant les propriétaires et les exploitants sans ressources face à la destruction des récoltes et leur imposant la reconstitution des plants eux-mêmes. A ces impératifs liés aux crises agricoles, toutes les régions n'ont pas répondu de la même manière, s'engageant dans des choix de production qui modèlent leur physionomie pour de longues années. Les unes ont privilégié de nouvelles formes de spécialisation, comme l'élevage moins

touché par la crise internationale. D'autres ont totalement reconverti leurs activités en abandonnant leurs vignobles au bénéfice d'autres cultures. Les vallées de l'Île de France se couvrent de cultures maraîchères et les Charentes sacrifient leur vignoble pour se tourner vers une production laitière que le marché parisien sollicite. D'autres encore ont reconstitué leurs richesses à partir des mêmes activités, en témoignent les vignobles du Bordelais, de Bourgogne ou du Languedoc qui renforcent leurs images respectives de vignobles de qualité et de vignobles de masse. A travers ces choix économiques, parfois douloureusement négociés, se sont autant de choix sociaux qui se sont imposés. A chacune de ces reconversions renvoient des modalités d'organisation sociale et des habitudes locales qui en rendent possible l'effectivité.

Face à ces crises qui affectent profondément l'économie nationale, la politique agricole de la III^e République offre l'appui d'un encadrement officiel destiné à une meilleure défense de l'agriculture. Le temps n'est pas aux subventions, ni aux impératifs économiques. Ce sont alors les préoccupations politiques qui orientent les décisions et leurs effets sociaux présumés. On ne s'étonnera pas que le cadre législatif mis en place oriente de manière décisive l'agriculture française dans le sens d'une agriculture familiale, dans un temps où le régime installé pense trouver dans la paysannerie ses bases électorales les plus stables.

On connaît les principaux aspects de cette politique républicaine destinée à préserver la paysannerie comme socle fondateur de la nation. La loi Méline de 1892 établit un régime protectionniste renforcé qui fait des tarifs douaniers l'arme de défense du marché national. Bien qu'elle n'ait, à l'origine, nullement été conçue pour le monde agricole, la loi Waldeck-Rousseau de 1884 qui autorise les associations professionnelles offre aux campagnes un outil d'organisation des intérêts agricoles dont ont su se servir aussi bien les syndicats conservateurs de la Rue d'Athènes que leurs homologues républicains du Boulevard Saint-Germain. Sans en dédaigner les bénéfices politiques, les notables ruraux, souvent médecins ou vétérinaires quand ils ne sont pas châtelains, s'emploient à installer ces syndicats « boutique » au village. Ce sont ces associations qui permettent d'approvisionner les campagnes en engrais, en semences, ou en produits de traitement de la vigne à meilleur prix. Elles y implantent aussi des formes de sociabilité, parfois conflictuelles dont les traces ont été durables. A partir des années 1900, une législation plus favorable à l'économie sociale encourage le développement des organismes coopératifs (coopératives d'achat, de vente et bientôt de production ou encore caisse locale de crédit agricole) et mutuellistes (mutuelles-bétail, grêle ou incendie). Cette politique est mise en place en écho au solidarisme officiel que les radicaux opposent à une poussée socialiste à laquelle les régions rurales ne sont pas tout à fait insensibles.

Dans une France qui s'urbanise et dans laquelle les besoins de la consommation augmentent, l'ouverture de l'accès au marché national profite aux campagnes. Cette ouverture se trouve facilitée par l'extension des réseaux de communication. Après la poursuite de l'amélioration du réseau routier, notamment des chemins vicinaux, c'est le chemin de fer qui transforme les échanges commerciaux entre les villes et les campagnes. La mise en œuvre du Plan Freycinet, l'essor des chemins de fer départementaux et du réseau à voie étroite (le tacot) favorisent une pénétration plus aisée des engrais, du matériel agricole et de l'information sur le monde extérieur. En retour, elle autorise une commercialisation plus large des produits agricoles qui pousse à l'intensification de la production.

Alors que les investissements lourds sont impossibles pour la plupart des paysans qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires, le crédit agricole étant encore balbutiant, et que les produits récoltés demeurent toujours fortement tributaires des aléas climatiques et conjoncturels, ce sont les exploitations familiales qui assurent la rentabilité de l'agriculture française. La main-d'œuvre familiale y joue un rôle déterminant offrant ses bras et son attention à la culture des champs et à l'entretien du bétail. La pluri-activité que l'industrialisation n'a nullement fait disparaître, mais a profondément transformé, est installée au cœur de l'exploitation comme un moyen de parer aux incertitudes. L'auto-restriction y compris lorsqu'elle touche les produits détournés de la consommation alimentaire pour le marché est une norme imposée aux familles

paysannes. Avec l'ensemble des contraintes sociales organisées autour de la préservation du patrimoine, c'est tout ce dispositif qui constitue la réponse stratégique d'une petite et moyenne paysannerie, alors massivement représentée dans la société française, à une conjoncture de crise dont l'agriculture sort profondément transformée.

Le deuxième moment stratégique dans l'histoire des mutations des espaces ruraux est celui de l'entre-deux-guerres. Au lendemain d'une guerre fort meurtrière qui a privé beaucoup d'exploitations de leur main-d'œuvre et rendue difficile les nouvelles répartitions des tâches en leur sein, la courte période des prix élevés due à l'inflation et à la rareté des approvisionnements ne bénéficie qu'en apparence à une agriculture qui va devoir affronter une concurrence internationale renforcée. Dès 1925, avec la stabilisation du franc et la stagnation du pouvoir d'achat des classes populaires, les prix agricoles commencent à baisser et le marché se rétrécit. La crise des années 1930, tardivement intervenue en France, à un moment où les autres puissances économiques mettent en place des politiques de redressement, pénalise un secteur où la rentabilité reste faible dans un monde où la compétition s'est fortement accrue.

Une fois encore, les nouvelles contraintes du marché et de la modernisation technique mobilisent des capacités d'adaptation très différentes selon les modalités d'organisation des sociétés locales. Certaines d'entre elles jouent la carte de la valorisation des produits en travaillant à leur reconnaissance par l'obtention d'une appellation d'origine contrôlée, l'impératif de la qualité étant considéré comme un moyen d'échapper à l'encombrement du marché. Comme la volaille de Bresse labellisée en 1937, c'est le vin qui fait l'objet de tels investissements tout à la fois économiques et symboliques. Les premiers crus consacrés par une appellation prestigieuse sont ceux qui portent de longue date déjà une image de qualité que la législation est venue conforter. Dans de nombreux cas, l'efficacité des soutiens politiques et des réseaux économiques locaux a aussi contribué à une reconnaissance précoce.

D'autres espaces ruraux renforcent des choix de diversification déjà engagés avant la Première Guerre mondiale en s'engageant dans le développement des cultures nouvelles, maraîchères ou florales. D'autres enfin jouent la carte de la rentabilisation technique des exploitations au moment où la main-d'œuvre se fait plus rare, plus chère et plus revendicatrice. Les grandes exploitations du Bassin parisien poursuivent une mécanisation à l'américaine qui les dispensent de recourir à la main-d'œuvre salariée. Bien que moins dotées en possibilités financières, certaines exploitations de taille plus moyenne introduisent aussi la motorisation dans les campagnes et un nouvel outillage, souvent adapté localement à des façons culturelles spécifiques. Dans un contexte de renforcement de la concurrence, tous les exploitants agricoles ne bénéficient pas des mêmes atouts pour affronter des mutations qui placent les plus petits dans les situations les plus difficiles. La recherche d'un emploi salarié, l'attraction pour un monde moins isolé et moins déconsidéré poussent nombre de jeunes paysans à quitter les campagnes, faisant de la société française une société dans laquelle la population urbaine l'emporte en 1931, tardivement.

Pour ceux qui restent dans les campagnes, l'apprentissage des nouvelles techniques de sélection et d'amélioration des races animales et végétales, une meilleure maîtrise des circuits de commercialisation, un accès plus aisé à la connaissance des innovations agricoles relèvent aussi d'une meilleure organisation de la profession agricole. C'est durant cette période de l'entre-deux guerres que les agriculteurs commencent à se saisir eux-mêmes des instruments de défense de leurs intérêts. Le syndicalisme agricole passe progressivement aux mains des exploitants au cours des années 1930. Il échappe plus souvent à l'encadrement des grandes organisations conservatrices ou républicaines pour s'implanter au village, y installer les premières filières de production ou encourager la diffusion des produits.

L'économie coopérative se renforce également, soutenue par l'administration républicaine. A partir de 1920, elle est encouragée par des financements plus accessibles venues de la Caisse nationale de crédit agricole enfin constituée. Les signes des progrès d'une agriculture plus collective qui laissent les paysans moins démunis face au marché et aux nouveaux impératifs techniques sont

sensibles dans certaines régions d'élevage avec le développement des coopératives laitières et surtout dans les régions productrices de vins de consommation courante où les caves coopératives se multiplient.

Quant aux pouvoirs publics, ils poursuivent les politiques d'équipement qui installent l'adduction d'eau ou l'électrification dans les campagnes. Comme les directeurs départementaux des services agricoles, les ingénieurs du Génie rural sont les conseillers techniques d'une paysannerie moins rétive à la modernisation qu'on ne le dit souvent.

L'action proprement économique reste par contre plus limitée de la part de gouvernements pour lesquels le libéralisme demeurent un dogme. La gravité de la crise, l'effondrement des cours des céréales et des vins en 1933, les contraignent pourtant à tenter la mise en œuvre d'une politique d'encadrement de la production avec le *Statut de la vigne* (1935) et d'organisation des marchés avec l'Office National Interprofessionnel du Blé mis en place par le Front populaire.

Dans ces années difficiles, l'espace rural semble se structurer autour du renforcement des structures villageoises. C'est au village que s'installent les nouveaux métiers de l'industrie rurale (le garagiste-motoriste), les nouveaux métiers du commerce (les coquetiers et volaillers), mais aussi les infrastructures : le bureau de poste, la coopérative, les premiers équipements sanitaires (les douches) ou culturels (la salle du cinéma itinérant) souvent implantés à la mairie.

De cette conviction que les campagnes peuvent continuer de retenir leurs populations en affichant au village les signes de la modernité, l'Exposition internationale de 1937 porte témoignage. Installé à la porte Maillot, résultat d'une initiative tardive qui revient au gouvernement du Front populaire, le Centre rural figure un village idéal. Sans église, mais avec une mairie, un bureau de poste, un atelier syndical et un musée (le musée du terroir de Romenay conçu à cet effet), c'est un véritable modèle d'organisation de la vie sociale et de structuration de l'espace rural qui y est présenté.

Le troisième temps de mutations des espaces ruraux renvoie à celui qui est assimilé à la modernisation des campagnes à partir des années 1960, dans une période qui est cette fois-ci une période de croissance économique.

On connaît les cadres officiels du changement dans les campagnes et de la transformation des paysans en agriculteurs, chefs d'exploitation. La volonté politique et les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 y sont pour beaucoup, mais elles n'auraient pas rencontré un tel écho si elles n'avaient pas été relayées par une génération de jeunes agriculteurs soucieux de s'affranchir de l'image misérabiliste des campagnes dans une France où la société de consommation se développe. Plus qu'à la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants agricoles encore très largement héritière de la Corporation paysanne de Vichy, jusque dans son personnel dirigeant, c'est du côté du Centre National des Jeunes Agriculteurs et de la Jeunesse Agricole Chrétienne, qui en a été la grande inspiratrice, qu'émergent les cadres d'un syndicalisme agricole qui fait de la modernisation concurrentielle son credo. Le cadre européen qui s'ouvre à partir des années 1960 et la mise en place précoce d'un marché commun de l'agriculture (la Politique Agricole Commune) offrent l'espace d'une communauté où le protectionnisme a disparu pour mieux se protéger de la concurrence extérieure.

On connaît les mutations attendues de ces nouvelles politiques agricoles et leur conformité à un modèle productiviste qui est devenu rapidement dominant. On sait aussi le coût social de telles politiques imposées à une petite et moyenne paysannerie dépourvue des moyens matériels et culturels d'accéder aux standards de la modernité agricole. Alors que les mutations des années 1960-1970 se sont fait dans la revendication de la rupture avec un mode de vie considéré comme archaïque, c'est à l'aune d'une modernité technicienne que sont alors appréciées les capacités des campagnes à sortir de leur ruralité. Au terme d'une cinquantaine d'années d'intensification agricole, les changements attendus ont définitivement fait disparaître le paysage rural de la France des années 1930, ce paysage que la Seconde Guerre mondiale avait en quelque sorte fossilisé. Le parcellaire et

l'habitat rural historique sont entrés au musée, comme les savoirs-faire dits traditionnels et les relations sociales villageoises qui les entretenaient.

Au-delà de la seule comptabilisation statistique des traits de cette modernité (nombre de tracteurs, tonnes d'engrais, extension des superficies, augmentation des productions), il reste aujourd'hui à mieux connaître les adaptations locales au modèle qui s'impose plus ou moins rapidement et complètement. Si les innovations ont été partout incontestables, encouragées par les techniciens agricoles et les consignes d'un nouvel enseignement agricole, le constat du maintien de certaines spécificités locales permet aujourd'hui de mieux comprendre comment se sont opérées les mutations économiques. Même en période de croissance standardisatrice, il semble bien que ce soit encore dans l'ajustement aux réalités locales de la société que les transformations des espaces ruraux se sont opérées. Les études menées sur ces années de profondes mutations des campagnes laissent en effet apercevoir qu'elles ont été beaucoup plus complexes que ne le laissent supposer les impératifs dominants et les injonctions officielles. Résultats d'une indispensable modernisation et d'une nécessaire adaptation, ces mutations n'ont pas conduit à une totale disparition de la spécificité des différents espaces ruraux. C'est la connaissance de ces ajustements qui permet aujourd'hui de mieux mesurer des aptitudes très diverses des espaces ruraux à répondre aux interrogations contemporaines.

Un siècle de mutations en Bresse

par Laurence Janin

Un titre ambitieux...

Je vais plus modestement essayer de vous livrer quelques éléments des travaux que, nous avons menés sur la Bresse pour la réalisation de l'exposition « 1900-2000, la Bresse, un pays et des hommes. »

I-Rappel du contenu de l'exposition

Nous avons travaillé selon 4 axes qui ont donné naissance à 4 séquences distinctes dans l'exposition

- 1) L'évolution des modes de vie
- 2) L'évolution de chacun des 12 cantons bressans et de leurs entreprises
- 3) La réalité sociale et économique de la Bresse de l'An 2000
- 4) Les mutations intervenues au cours des 30 dernières années du siècle.

. La première partie s'est traduite dans l'exposition par une série de 4 reconstitutions d'intérieurs (1900, 1930, 1960, 2000) qui tentaient de faire toucher du doigt au visiteur la formidable évolution des modes de vie au cours du siècle. Je ne reviendrai par sur ce thème qu'Annie Bleton-Ruget a développé dans son intervention.

. Je ne traiterai pas non plus de l'évolution de chacun des 12 cantons bressans ce serait trop long ici.

. Je vous présenterai plutôt une sélection parmi la trentaine de cartes et graphiques que nous avons réalisés en partenariat avec l'INSEE pour établir une photographie aussi fidèle que possible de la Bresse de l'An 2000.

. Enfin, pour ce qui est des mutations intervenues au cours des 30 dernières années et dont nous n'avons pas toujours conscience parce que nous les vivons au quotidien, comme par exemple la formidable diffusion des télécommunications. (En 1970 seuls 8 français sur 100 avaient le téléphone et aujourd'hui il y a plus d'un abonnement par habitant), elles seront pour la plupart évoquées par les intervenants de la fin de la matinée et de l'après-midi, je cite pour mémoire :

- le recul des agriculteurs
- l'adaptation des entreprises à la mondialisation
- le développement du secteur tertiaire et notamment de la grande distribution et du tourisme
- le poids récent du mouvement associatif en particulier en terme d'emplois
- l'impact de la mise en service d'une infrastructure l'A39
- les effets du mouvement de décentralisation et de la montée en puissance de l'Europe.

II – La photographie de la Bresse de l’An 2000

Je vais donc vous présenter quelques cartes et graphiques qui m’ont paru intéressants pour tenter d’ouvrir une réflexion sur l’avenir du pays bressan.

1) Le territoire bressan

CARTE 1 : LA BRESSE EN BOURGOGNE

Un pays situé en limite de 4 départements et de 3 régions. Un territoire desservi par un réseau dense d’infrastructures autoroutières : A6 à l’Ouest, A39 à l’Est, A36 au Nord, A40 au sud.

CARTE 2 : LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Un territoire constitué de 112 communes et de 12 cantons dont 2 partiels (Verdun-sur-Le-Doubs et Tournus). 8 sont rattachés à l’arrondissement de Louhans et les autres à ceux de Chalon et de Mâcon.

CARTE 3 : LES ESPACES URBAINS ET RURAUX

La Bresse est un espace à dominante rurale avec un seul pôle urbain Louhans. L’Ouest et l’Est du territoire sont sous l’influence respectivement de Chalon et de Lons-Le-Saunier.

2) La population bressane

GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1901 A 1999

Au cours du siècle la Bresse a perdu 4 habitants sur 10. Elle est passée de 110.000 habitants à 67000.

Après un siècle et demi d’exode rural le mouvement semble s’inverser timidement; pour la première fois en 1999, l’évolution est positive : (+ 60 habitants !).

CARTES 5 ET 6 : DENSITE 1901 ET 1999

La densité de la population est passée de 65 habitants / km² en 1901 à 39 en 1999. La population se concentre aujourd’hui principalement dans les chefs lieux de cantons, la Vallée de la Seille en aval de Louhans et à l’ouest du territoire le long de la Vallée de la Saône.

CARTES 7 ET 8 : POPULATIONS DE - DE 20 ANS ET DE + DE 60 ANS. Une population plus jeune à l’Ouest et plus âgée à l’Est.

GRAPHIQUE 9 : LES RESSORTISSANTS SUISSES EN BRESSE

La part des étrangers en Bresse est faible : 2% de la population contre 4 % en Bourgogne. Les ressortissants suisses représentent plus de 50% de la population étrangère, soit 1200 personnes.

GRAPHIQUE 10 ET CARTE 11 : LES RESIDENCES SECONDAIRES

La Bresse a connu un essor exceptionnel de ses résidences secondaires depuis 1968. Leur nombre est passée de 2200 à plus de 5000. Si cela peut être un élément positif pour le développement du tourisme, cela peut indiquer également une démographie en difficulté.

3) L'Economie bressane

GRAPHIQUE 12 : LE RECUL DE L'AGRICULTURE, LE MAINTIEN DE L'INDUSTRIE ET LA MONTEE EN PUISSANCE DU TERTIAIRE

L'agriculture est passée de 40% des actifs en 1975 à 12 % en 1999. Dans le même temps l'industrie progressait peu et le tertiaire passait de 33% à 53% des actifs.

CARTE 13 : LES ETABLISSEMENTS DE PLUS DE 20 SALARIES

Les grands établissements se concentrent principalement dans la moitié sud du territoire. On aperçoit les poids lourds de l'économie bressane dans l'agroalimentaire : LDC + de 600 salariés à Branges, Bigard plus de 300 salariés à Cuiseaux, dans la plasturgie Rexam à Simandre et Mayet à Pierre (plus de 300 salariés chacun).

Quand ils parlent des plus gros employeurs bressans, les élus citent volontiers l'agroalimentaire, la plasturgie et les transports qui représentent effectivement respectivement 2300, 1000 et 1000 emplois chacun. Il faut tout de même rappeler qu'ils oublient l'artisanat (2700 emplois), le secteur de la santé et l'action sociale (également 2700) et le commerce (2300).

CARTES 14 ET 15 : SUPERMARCHES ET HYPERMARCHES

On a assisté depuis 20 ans à l'éclosion de la grande distribution en Bresse ; la Bresse dispose aujourd'hui de 13 supermarchés généralement situés dans les chefs-lieux de cantons mais elle ne possède aucun hypermarché. On voit que les bressans se rendent essentiellement à Chalon et à Lons pour bénéficier de cet équipement.

III- Mon sentiment sur l'évolution de la Bresse

1) Pour ce qui concerne les activités

Au cours du siècle, des entreprises ont vu le jour, certaines ont prospéré, d'autres ont disparu. . **Parmi les activités disparues**, on doit parler des moulins, ils étaient plus de 200 en Bresse au début du siècle, ils ne sont plus que 5 en activité aujourd'hui. Beaucoup ont disparu après guerre au profit des grandes minoteries et des fabriques d'aliments du bétail. Il faut citer également la centaine de tuileries briqueteries qui a totalement périclité. . D'autres activités ont traversé le siècle comme les foires et marchés en particulier ceux de Louhans, ou la Foire de la Balme à Bouhans, ou encore celles de la Saint-Simon à Verdun et Cuiseaux. D'autres encore sont apparues récemment comme la Foire Bio de l'Ecomusée ou le Festival des Saveurs de la Grange Rouge. De même la fabrication des chaises perdure avec quelques entreprises qui ont su s'adapter à la concurrence et à l'évolution de la consommation. Enfin, certaines entreprises ont traversé le siècle après une série de rachats et fusions comme Morey devenu Bigard ou Mathey devenu LDC...

. **Pour ce qui est des activités qui se sont développées ou qui sont apparues**, on sait que l'agriculture bressane a donné naissance à un secteur alimentaire fort et diversifié dans les domaines de la viande, du lait et des légumes (LDC, Bigard, Laiteries bressanes, Daucy...) et aussi dans l'alimentation du bétail (Oftel). Les années 70 ont vu les implantations d'entreprises de plasturgie à la recherche de main d'œuvre en Bresse, et également le développement des transports routiers. On a déjà parlé de l'accroissement du secteur tertiaire. Il faut aussi mentionner l'élément marquant de cette fin de siècle : le développement du secteur public et para public par le biais des collectivités territoriales (750 salariés) et du mouvement associatif (environ 300 salariés) principalement dans les domaines de la santé et l'action sociale (ADMR) et aussi des activités culturelles et de loisirs.

2) Pour ce qui concerne les hommes

Au vu des témoignages recueillis dans les entreprises, il apparaît que le tissu économique d'un pays résulte de savoir-faire locaux à condition qu'ils sachent s'adapter à l'évolution de la société, et aussi d'opportunités locales comme la disponibilité d'un bâtiment, d'un terrain au bon moment au bon endroit, la présence d'un réseau autoroutier, et/ou la qualité de la main d'œuvre. Mais ce tissu résulte surtout de la rencontre entre des hommes : des porteurs de projets, des financiers qui vont y croire, des administratifs qui vont le soutenir techniquement, et des élus qui vont savoir donner le coup de pouce ou le coup d'accélérateur au bon moment.

A l'issue de ce travail, j'ai le sentiment que la Bresse est en train de réussir sa mutation du territoire agricole vers un pays conciliant activités agricoles, industrielles et tertiaires pour tenter de se tracer un avenir entre lieu de production et espace d'accueil. Mais il lui reste du chemin à parcourir. La Bresse doit réussir à se structurer au sein du pays à un niveau supracantonal autour de sa capitale Louhans afin de se renforcer et ainsi mieux se positionner par rapport aux deux géants qui l'entourent Chalon et Lons.

L'implantation d'entreprises en Bresse Bourguignonne c'est Bresse Initiative

par Philippe Routhier et Véronique Nassiet

I - Les missions en faveur du développement économique

Association indépendante de type loi 1901, Bresse Initiative est financée par le Conseil Général de Saône et Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Chalon-Autun-Louhans, les Communautés de Communes de Bresse adhérentes à la charte pour le développement économique et la création d'emploi en Bresse Bourguignonne, ainsi que par les souscriptions des entreprises locales adhérentes.

Mobilisant chefs d'entreprise et élus locaux en vue de favoriser la création et le développement d'activités industrielles, commerciales et artisanales en Bresse Bourguignonne, Bresse Initiative a pour mission l'accompagnement des créateurs d'entreprise, la promotion de l'économie locale et la prospection d'investisseurs.

1) L'accompagnement des créateurs d'entreprises.

Agréée « Points Chances » par l'Agence Pour la Création d'Entreprise, Bresse Initiative reçoit, conseille et accompagne **gracieusement et en toute confidentialité** les porteurs de projet dans leur création d'entreprise, depuis la naissance de l'idée d'activité jusqu'au démarrage effectif.

Bresse Initiative apporte au créateur toute son expertise dans le domaine de la création d'entreprise, conseille efficacement le futur chef d'entreprise dans l'ensemble de ses démarches de montage du projet et l'aide notamment à se poser les bonnes questions au niveau commercial, juridique et fiscal.

Pour ce faire, Bresse Initiative délivre ainsi une information stratégique au niveau de l'activité envisagée et de son marché. Bresse Initiative met également à la disposition des porteurs de projet une documentation professionnelle sur l'ensemble des domaines de la création d'entreprise.

La prestation d'accompagnement du porteur de projet est structurée autour des thèmes suivants :

- validation du projet et des compétences requises, analyse des contraintes, définition du produit et des services, détection des clients potentiels;
- construction du projet :
 - 1 : sur le plan commercial : étude de marché, mise en place d'une stratégie commerciale de lancement de l'activité ;
 - 2 : sur le plan financier : évaluation des recettes, des coûts de production du projet, réalisation du dossier financier ;
 - 3 : sur le plan juridique : choix de la structure juridique de la future société, et préparation du dossier de constitution ;

- création de l'entreprise elle-même : mise en place des démarches de création et organisation de l'installation de la nouvelle activité.
- Démarrage de l'activité : lancement des premières actions commerciales, analyse des écarts entre les réalisations et les prévisions initiales.

Et bien entendu, Bresse Initiative a également pour vocation d'aider le futur chef d'entreprise à bénéficier des aides et subventions publiques qui sont éventuellement mobilisables pour la création de la nouvelle activité.

2) La promotion économique de la Bresse.

L'Agence de Développement Economique a également pour vocation de mieux faire connaître le tissu économique de la Bresse Bourguignonne, par la réalisation et la diffusion d'outils de communication et de promotion économique, qui présentent les entreprises locales et leurs savoir-faire, les filières économiques existantes, les zones industrielles et artisanales, les bâtiments industriels et les locaux commerciaux disponibles.

Dans ce but, plusieurs outils sont à la disposition des porteurs de projets et proposent une vitrine exhaustive de l'activité économique en Bresse Bourguignonne :

- ➔ La plaquette « Bienvenue en Bresse Bourguignonne – Implantation d'entreprises : mettre toutes les chances de son côté »;
- ➔ Le site internet www.bresse-initiative.com ;
- ➔ Les guides annuaires sectoriels (ex : la filière de l'industrie et de la sous-traitance est en cours de finalisation) ;
- ➔ La lettre d'actualité de Bresse Initiative donnera prochainement un panorama de l'économie locale.

3) La prospection d'investisseurs

Quelques exemples : Bresse Initiative a notamment accompagné l'installation des entreprises dans les domaines d'activité suivants :

- Industrie Agro-alimentaire : Bresdi à Romenay, découpe et conditionnement de volailles ;
- Plasturgie : Mayetel à Chateaufort, réalisation de façades plastiques de téléphones mobiles ; CFET –Confection Fabrication d'Emballages Thermostatiques- à Cuiseaux ;
- Services aux entreprises : SK Services à Bantanges, prestations de services de travail à façon, assemblage, conditionnement, décoration ;
- Réparation poids lourds : A39VI à Beaurepaire en Bresse, concessionnaire Scania et Nissan Trucks ;
- Production végétale : Floradis à Sornay ;
- Etc etc...

Toujours à la recherche de nouvelles implantations d'entreprises, Bresse Initiative assure la prospection d'investisseurs susceptibles de créer ou de reprendre des activités industrielles, commerciales ou artisanales en Bresse, soit par approche directe, notamment lors de la participation à des salons professionnels en France et en Europe, et également en participant à des programmes de détection de nouveaux projets.

Ainsi, sur l'année 2003, BI a participé à 7 salons professionnels en France et à l'étranger dans les domaines de la sous-traitance industrielle, de l'emballage, du transport logistique, de la création d'entreprise (Alliance à Lyon, Transport 2003 à Munich, Europack à Lyon, SITL à Paris, Euroforest à St-Bonnet de Joux, Salon de la micro-entreprise à Paris, Midest à Paris).

II - Une évolution du métier de l'accompagnement de la création et du développement des entreprises

Ces dernières années, trois phénomènes marquants ont eu un fort impact sur la mise en œuvre concrète des missions de développement économique de l'agence :

1) Un phénomène de concentration économique.

La Bresse Bourguignonne n'a pas été épargnée par la tendance de forte concentration industrielle, notamment dans les domaines de l'agroalimentaire, de la métallurgie, de la plasturgie, des transports terrestres. Ainsi, plusieurs entreprises bressanes de type familial ou local ont été rachetées et intégrées à des groupes nationaux voire européens (abattoirs Mathey puis société Guillot-Cobréda-groupe LDC, Société FTF-groupe ALKO, Transports Darfeuille-Groupe Christian Salvesen, société Mayet-groupe TEXEN, etc...). Dès lors, les dirigeants du groupe ont ainsi été amenés pour certaines unités à se poser la question de la pertinence du maintien de l'unité en Bresse Bourguignonne.

Par exemple, lors du rachat par le groupe britannique Christian Salvesen de la société des transports Darfeuille, le sort du site de Cuisery a fait l'objet de vives discussions entre les actionnaires anglais et l'équipe dirigeante du site. Les locaux étant occupés en locatif, et en vue de la proche échéance du bail, la question du repositionnement sur Beaune ou Chalon-sur-Saône a clairement été évoquée... et Bresse Initiative appelée à la rescousse. Après des mois et des mois de discussion, de constitution d'argumentaires sur la pertinence géo-stratégique du site bressan, sur l'impact du coût du foncier industriel, du poids de la fiscalité locale, de la qualité de la main d'œuvre et de l'absence de turn-over, etc... il a finalement été reconnu par les nouveaux dirigeants que le site de Cuisery, bien qu'éloigné de tout pôle urbain prestigieux, avait toute sa pertinence au sein du réseau national et européen des agences du groupe de transport, et il a été décidé de sédentariser l'unité bressane par la construction d'une nouvelle plate-forme plus spacieuse.

2) Des besoins d'appui aux PME

Le tissu économique bressan est majoritairement constitué de PME de type familial qui ont du mal à négocier le virage de la mondialisation de l'économie et à mobiliser les connaissances managériales nécessaires pour positionner leur entreprise dans un contexte de forte concurrence nationale et internationale. Ces entreprises de petites tailles sont donc demandeuses de conseils d'accompagnement pour le maintien et le développement de leur activité. Bresse Initiative apporte donc une prestation de conseil stratégique en termes d'aide à l'organisation de l'entreprise, à la mise en place d'une politique commerciale, en proposant l'accès à des manifestations professionnelles par l'organisation de stands collectifs, et en facilitant les contacts entre les entreprises locales, notamment grâce aux rencontres Atouts Bresse Entreprises.

3) La professionnalisation des acteurs du développement économique

Les structures de développement économiques se sont largement développées au niveau local, départemental et régional, avec pour objectif d'attirer des implantations d'entreprises, engendrant une vive concurrence entre les territoires. Le seul département de Saône et Loire compte ainsi pas moins de 7 agences de développement, concurrentes en termes d'implantation.

La Bresse Bourguignonne a de plus la particularité d'être frontalière avec les départements de l'Ain et du Jura, et les Régions Rhône-Alpes et Franche-Comté. Cet état de fait entraîne de multiples cas de mise en concurrence entre ces territoires par des industriels candidats à l'installation et se transformant en véritable « chasseurs de primes ». D'où la nécessité de mener de féroces batailles où les armes sont le prix du foncier industriel, l'existence de bâtiments existants, subventions et exonérations fiscales, pour remporter de haute lutte une implantation finale en Bresse Bourguignonne.

III Un pôle de rencontres inter-entreprises : le « Club Atouts Bresse Entreprises »

Prenant à cœur son rôle d'animation économique du territoire, Bresse Initiative organise chaque trimestre les rencontres « Atouts Bresse Entreprises », qui réunissent à chaque édition plus de 150 chefs d'entreprises industrielles locales. Chaque rencontre débute par la présentation et la visite d'une entreprise bressane, se poursuit par un débat sur un thème économique animé par des spécialistes, et se termine par des échanges autour d'un buffet.

Ce Club informel, qui attire un nombre croissant de participants, témoignant ainsi de l'intérêt de ces rencontres, s'est fixé les objectifs suivants :

- Etablir une meilleure circulation de l'information sur la vie économique locale entre les responsables d'entreprises industrielles et développer les courants d'affaires entre elles.
- Apporter les éléments de réponse dans divers domaines de la vie des affaires, avec la participation d'intervenants de haut niveau.
- Mobiliser les entrepreneurs bressans qui sont les meilleurs ambassadeurs de la Bresse Bourguignonne, afin qu'ils puissent soutenir l'action de Bresse Initiative dans la recherche d'entreprises nouvelles.

Les Clubs organisés en 2003 ont ainsi permis de visiter les sites suivants :

- Société Bouillard Frères de Saint-Germain du Plain, spécialisée dans l'injection plastique et la réalisation d'objet pour jardinerie, animalerie et articles de pêche.
Présentation du secteur de la plasturgie en Bourgogne.
- Château Départemental de Pierre de Bresse, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne. Visite de l'exposition sur les mutations économiques du territoire bressan sur un siècle.
- SAS Leledy Compost à Allériot, spécialisée dans la fabrication de compost. Débat sur le thème de la transformation par les entreprises des contraintes environnementales en opportunités de croissance.

Preuve en est de son succès, le club fêtera sa 40ème édition au mois de mars 2004...

Le développement du tourisme

par Anik Henriot

Présentation de la structure du Pays d'accueil

Les PAT sont nés sous le 9^{ème} plan quinquennal articulé autour de politiques régionales.

PAT Bresse bourguignonne : création juin 85.

Secteur d'intervention sur 12 intercommunalités, 126 communes, 74 423 habitants

La Bresse bourguignonne : 115 communes

Missions :

- développement touristique du territoire,
- actions de communication et de promotion du territoire
- actions d'animation : réseau de randonnée, gastronomie et assiette de pays...
- analyse du territoire : fréquentation touristique, diagnostic...
- aide aux porteurs de projets

Ces différentes missions ont permis au Pays d'accueil d'analyser le terrain pour établir un diagnostic cohérent avec tous les partenaires. La structuration de l'économie touristique est pensée à l'échelle du territoire et la mise en place des intercommunalités en Bresse bourguignonne a joué un rôle très important dans l'évolution du territoire.

Différents paramètres interfèrent dans le développement du tourisme : le comportement du touriste, l'environnement économique, la prise de conscience des acteurs locaux, les investissements, etc.

Depuis les années 80, la France est dans le peloton de tête des leaders mondiaux du tourisme devant les Etats-Unis, l'Espagne et l'Italie. Avec 76,5 millions d'arrivées de touristes étrangers, la France est le premier pays récepteur du monde.

Mais cette manne touristique ne profite pas de façon équitable à chaque région : 80% du tourisme est réparti sur 20% du territoire.

Quel est le choix du touriste étranger ? Son choix de départ vers une destination littorale en été est de 22%, la campagne 17%, la montagne 10%, la ville 6% ou plusieurs destinations 45%.

Quant au touriste français, son profil type se modifie et le tourisme vert se trouve favorisé par l'évolution des comportements et des mentalités. Si la destination littorale est prépondérante à 37%, la campagne arrive à 25% dans ses choix.

Les transformations socio-économiques de ces 20 dernières années : 5^{ème} semaine de congés payés, raccourcissement de la durée hebdomadaire du travail, avancement de l'âge de la retraite, ont modifié le choix des vacances. Elles sont désormais moins onéreuses, moins longues et plus fréquentes. On assiste ainsi à la fragmentation des séjours et au développement des courts séjours, ce qui favorise le tourisme rural.

Pour accueillir ce tourisme de courts séjours, il faut être une destination « accessible », c'est-à-dire bien desservie par des réseaux routiers cohérents.

La Bresse bourguignonne se trouve généreusement encadrée par des axes routiers et autoroutiers de qualité avec 6 échangeurs autoroutiers directement sur son territoire. L'implantation toute récente de l'Autoroute A39, a eu de nombreuses répercussions locales. En matière de

tourisme, il a été constaté peu à peu une modification de la clientèle avec une fréquentation plus importante de touristes du nord de l'Europe et de Grande Bretagne, utilisateurs de l'Autoroute A39.

Pour « profiter » de ces axes et des flux qu'ils génèrent, les structures touristiques bressanes ont mis en place des accueils touristiques aux portes de la Bresse vers l'autoroute A6 avec un Point I spécial Bresse à Tournus, puis directement sur l'A39 à l'aire du Poulet de Bresse. Cette véritable « vitrine » de la Bresse met en avant les savoir-faire du territoire (ex : c'est le 1^{er} plus gros point de vente de Poulets de Bresse. L'exposition d'ébénistes bressans qui a eu lieu en octobre 2003, a rempli les carnets de commande d'un ébéniste pour 1 an ½).

La clientèle touristique qu'elle soit française ou étrangère, est motivée par la recherche d'un tourisme de qualité, de nature et d'authenticité.

Les vacances Farniente ne sont plus suffisantes : le touriste est en quête de couleur locale : patrimoine, architecture, coutumes, terroir. L'espace rural devient une destination de plus en plus choisie et de moins en moins subie.

En ce sens, la Bresse bourguignonne a un atout indéniable de par un patrimoine riche et préservé. Sa diversité de paysage, sa richesse culturelle en font une région touristique de qualité.

L'Ecomusée de la Bresse bourguignonne a joué un rôle primordial dans le développement du tourisme en préservant et en valorisant le pays bressan, ses traditions, ses coutumes, ses savoir-faire et en les mettant à la portée du public.

En terme de fréquentation touristique, l'Ecomusée est le site le plus important de la Bresse bourguignonne. La progression des visites est tout à fait significative :

- ▶ 20 308 visiteurs en 1998 pour l'Ecomusée et ses antennes
- ▶ Plus de 40 800 visiteurs en 2002 soit plus du double en 14 ans

De nouveaux sites ont vu le jour comme le Centre Eden à Cuisery, le Village du Livre, « Le Lieu ». Les offices de tourisme se structurent et s'ouvrent pour mieux répondre à la demande touristique : organisation de visites de ville, d'animations de villages...

Des circuits à thème culturel ou à thème associant par exemple les agriculteurs ont été mis en place : à pied, à vélo ou en voiture.

Dans une logique d'aménagement du territoire, les équipements d'accueil se sont diversifiés de manière constante ces vingt dernières années. Les collectivités territoriales, l'Etat, l'Europe ont contribué pour beaucoup à ce développement en apportant leur aide et leur soutien financier. Les mentalités ont aussi évolué. Les habitants sont conscients de la richesse de leur patrimoine, le mettent en valeur et pour certains l'ouvrent au public (gîtes ruraux, chambres d'hôtes...).

En matière d'hébergement marchand*, l'offre de la Bresse bourguignonne a considérablement évolué.

En 1985 la Bresse bourguignonne comptait 17 hôtels.

En 2003, ils sont 42 dont 22 classés tourisme. De nombreux hôtels ont profité de l'appui des collectivités pour améliorer le confort de leurs établissements et mieux répondre à l'attente des touristes. Mais il reste une hôtellerie rurale « vieillotte » qui sans investissement, a dû mal à survivre.

Les chambres d'hôtes au nombre de 2 propriétaires en 85, sont passées à 62 en 2003. Les chambres d'hôtes comme les gîtes destinés au départ aux exploitants agricoles, permettent

* Sources statistiques : PAT Bresse Bourguignonne Mars 2003 sur territoire Bresse bourguignonne, hors Tournugeois

aujourd'hui de faire vivre une population rurale plus diversifiée : retraités, employés, ouvriers, néoruraux.

- Si 21 gîtes existent en 85, ils sont au nombre de 82 en 2003 (ces chiffres incluent tout type de gîte : rural, communal, groupes, etc... pour exemple aucun gîte de groupe n'existait en Bresse en 85, ils sont actuellement, de très bonne qualité, avec un chiffre de fréquentation impressionnant pour certains).

- Quant aux campings, de 13 ils sont passés à 22 en 2003 (incluant les campings à la ferme).

Actuellement le parc des campings en Bresse reste de qualité moyenne et ne correspond pas toujours à l'attente des touristes. Leur faible taux de fréquentation peut certes s'expliquer par une météo pas toujours clémente mais aussi par le manque d'équipements : de nombreux campeurs recherchent le clé en main, des loisirs sur place, piscine, sauna, jacuzzi, mais aussi la location de bungalows... Quelques chalets loisirs se sont implantés mais de façon timide.

Ces différents hébergements représentaient en 85 une capacité de 1 952 lits.

En 2003, la capacité d'hébergement est passée à 4 619 lits marchands, soit 2 fois et demi la capacité.

A ces chiffres, il faut bien évidemment ajouter les hébergements non marchands* que sont les résidences secondaires. Au niveau national, leur nombre a doublé en 20 ans. En Bresse comme dans d'autres régions françaises, la résidence secondaire a été pour une grande part une maison de famille héritée d'un ancêtre rural. L'évolution des dernières années a permis au marché immobilier d'évoluer : les maisons secondaires sont vendues à des citoyens français (nombreux Lyonnais à une époque suivie d'un recul) mais également à de nombreux Suisses, suivis depuis peu par des Belges, Allemands, Hollandais, Anglais.

Les résidences secondaires au nombre de 5 202 représentent 26 010 lits non marchands.

Tourisme fluvial, camping-cars, plans d'eau et sentiers de randonnée.

Un tourisme en plein essor en Bresse : le tourisme fluvial. La Seille, classée parmi les 3 plus belles rivières navigables de France, comptait environ 1 800 touristes bateaux en 1988. Aujourd'hui, ce sont plus de 10 000 personnes qui ont été recensées sur la Seille.

Un autre tourisme plus récent encore, est le tourisme pratiqué par les utilisateurs de camping cars. Certaines communes ont pris conscience de cette nouvelle clientèle indépendante certes, mais consommatrice. Elle fait vivre les commerces d'une petite commune, les restaurants. Le camping cariste est généralement d'âge mûr, voire retraité et voyage souvent en avant et arrière saison, ce qui procure un allongement de la saison.

L'émergence de projets touristiques publics ou privés souvent favorisés par différentes aides, permet d'aménager le territoire de façon importante : des plans d'eau destinés à la pêche ou destinés aux loisirs viennent répondre à une demande tant locale que touristique. L'aménagement de bases de loisirs correspond aussi à une attente d'un large public.

L'aménagement de sentiers de randonnée s'est développé partout en Bresse. On comptait quelques sentiers en 1995. A ce jour, ce sont plus de 1000 kilomètres de sentiers valorisés en Bresse.

L'évolution du tourisme passe par une politique de promotion et de communication locale en cohérence avec les initiatives départementales et régionales (CDT, CRT).

* Sources statistiques : PAT Bresse Bourguignonne Mars 2003 sur territoire Bresse bourguignonne, hors Tournugeois

Un programme local est mené par les structures touristiques au sein du Pays d'accueil, avec le soutien des partenaires touristiques et culturels et des collectivités locales et territoriales.

En conclusion, le tourisme en Bresse bourguignonne ces 20 dernières années a largement évolué tant dans les mentalités que dans l'organisation territoriale. Il reste encore un travail d'investissement et de structuration pour une dynamisation encore plus forte du pays. Le tourisme rural a un effet dynamisant et diversificateur sur un territoire. Il permet de créer des emplois et de fixer les populations dans des régions défavorisées sur le plan économique.

Evolution de la grande distribution en Bresse au cours des 20 dernières années

par Michel Gendrot

Ce sujet intéressant et délicat soulève passions et controverses par manque de lisibilité du problème.

En bref : - Parler de la grande distribution, c'est parler de quoi, de qui ?
 - S'agit-il de grande distribution ou de grandes surfaces ?

Afin de mieux cerner le problème, essayons de voir comment on peut classer les différentes formes de distribution au détail.

I – Par le cadre juridique

- Le commerce intégré ou à succursales multiples : dans ce cas, les magasins sont tenus par des directeurs salariés ou des gérants mandataires.
- Le commerce affilié dans lequel on trouve les concessionnaires et les franchisés.
- Le commerce associé avec les groupements d'achats ou les chaînes volontaires.
- Le commerce indépendant.
- Une catégorie particulière que sont les coopératives.

Si on cherche la grande distribution dans tout cela, ce serait plutôt dans la première et la dernière catégories.

II – Par la nature du magasin

- Le centre commercial du type "Toison d'Or".
- Le grand magasin du type "Nouvelles Galeries".
- Le magasin populaire du type "Monoprix".
- La grande surface spécialisée (meubles, sports, jardinerie).
- L'hypermarché.
- Le supermarché.
- La supérette.
- Le service traditionnel.

Dans cette classification, on peut trouver tout type de cadre juridique tel que nous l'avons défini précédemment.

III – Par la taille

La loi Royer, plusieurs fois modifiée, avait défini la grande distribution par la taille puisqu'elle avait restreint la liberté d'installation à partir de 1 000 m² de surface de vente. Donc, au-delà de ce chiffre, on entrait dans la "grande distribution".

Depuis, la loi Raffarin a abaissé le chiffre à 300 m². Peut-on maintenant dire qu'un magasin de plus de 300 m² fait partie de la grande distribution ?

En fait aujourd'hui, ce débat ne semble plus d'actualité entre grande distribution et commerce dit traditionnel. On est plus dans un problème de régulation de la concurrence afin d'éviter des catastrophes sociales au sein d'une corporation et de permettre de maintenir une desserte de la population

Comment a évolué la concurrence entre grande distribution et commerce traditionnel dans notre région ?

Tout d'abord, la grande distribution est implantée depuis longtemps en Bresse avec les magasins à succursales du type "Casino" et autrefois "Cedis et Coop" et avec les magasins populaires puisqu'il y a eu à Louhans "Parunis" qui était un magasin populaire.

Ce qui est beaucoup plus récent, c'est l'apparition des grandes surfaces qui s'est faite, dans un premier temps à Chalon/Saône avec Carrefour dans les années 1960 et Mammouth (aujourd'hui Géant) en 1975.

Ces implantations ont élargi la zone d'influence commerciale de Chalon/Saône au détriment des autres villes (Montceau-les-Mines, Le Creusot, Autun, Louhans). Le développement important de ces sociétés, nécessaire à leur expansion, s'est fait ensuite sur les villes de taille moyenne afin de prendre de plus en plus de parts de marché.

Puis, l'arrivée en ville de "hard-discounters" fait que les sociétés traditionnellement implantées dans la périphérie des villes sont allées chercher de la clientèle dans les bourgs (au détriment bien souvent des magasins à succursales) en implantant des supermarchés.

Cette expansion était nécessaire à leur survie, ce qui n'a pas empêché une certaine concentration par des rachats (Schiever qui exploitait les "Maxi-Marchés").

Aujourd'hui, la grande distribution s'intéresse aux centres villes en implantant des concepts de commerce spécialisé.

Ce comportement est semblable pour les commerces non alimentaires spécialisés (meubles, bricolage, jardinage, automobile, ...) pour des raisons évidentes de besoins de surfaces. Mais on trouve un pourcentage beaucoup plus élevé d'entreprises qui ne font pas partie du commerce intégré que dans l'alimentaire.

On trouve des franchisés, des adhérents au commerce associé et des indépendants.

Actuellement, ce qui préoccupe la Chambre de Commerce et d'Industrie, ce sont trois points importants :

1) Le développement harmonieux du territoire et le choix d'aménagement de celui-ci.

Pour cela, le schéma départemental d'équipement commercial permettra aux partenaires économiques de faire des choix et de bâtir une politique pour les années à venir.

2) L'approvisionnement de la population des petites communes.

Pour cela, des incitations financières existent pour les mairies, beaucoup moins pour les entreprises. Cependant, cela semble insuffisant et surtout, on ne peut pas faire renaître du commerce partout. Une collaboration avec municipalités basée sur l'aspect social et économique est indispensable.

3) Le vieillissement des chefs d'entreprises :

On dénombre actuellement 5 000 chefs d'entreprises du commerce et des services (hors artisanat) qui ont 50 ans et plus. On va donc rencontrer un problème de remplacement, de transmission ou de succession assez important dans les années qui viennent.

Dynamique des activités rurales et perspectives de développement : la Bresse comme archétype de territoire rural français

**par Francis AUBERT
ENESAD-CESAER Dijon**

Considérés dans leur ensemble, les espaces ruraux français connaissent une dynamique relativement favorable, en dépit de structures démographiques vieillissantes et de structures économiques orientées sur des activités traditionnelles, le plus souvent en déclin. Cette évolution résulte d'un certain renouveau démographique, basé sur des flux migratoires dans lesquels les arrivées font plus que compenser les départs, ainsi que d'un ensemble de transformations économiques renouvelant les orientations productives anciennes et faisant place aux activités nouvelles du tertiaire. Cette vision globale ne doit toutefois pas conduire à un optimisme excessif car les mouvements en question sont fragiles et fortement différenciés spatialement, selon la position occupée au regard des forces de changement, tout particulièrement liées aux dynamiques urbaines.

Ainsi, il est d'usage de distinguer trois catégories d'espaces ruraux¹ en fonction de la « distance » qu'ils entretiennent vis-à-vis de la ville, entendue comme pôle d'emploi et pôle de services : les *espaces périurbains* et les *espaces ruraux sous influence* directe de grands centres urbains, les *espaces ruraux « autonomes »*, organisés autour de bourgs d'appui qui procurent emplois et fonctions urbaines de proximité, et enfin les *espaces périphériques*, à l'écart des flux et sans réel potentiel de croissance. C'est à la catégorie intermédiaire qu'appartient la Bresse, dans le sens où il s'agit d'un territoire qui bénéficie de relations étroites avec des villes importantes mais qui dispose aussi de ressources internes à même de peser dans la recherche de voies propres de développement : un petit centre urbain, des activités de production, un cadre de vie et des fonctions d'accueil, une organisation institutionnelle.

Sous ce statut, la Bresse constitue un territoire dont les caractéristiques de structure et d'évolution sont assez typiques de ce qui se passe, en moyenne, dans les espaces ruraux français. Nous en présentons les principaux traits à partir du découpage classique des activités économiques en trois secteurs (agricole, industriel, tertiaire) avant d'envisager la signification d'une prise en charge volontariste des questions de développement d'un tel territoire par les acteurs locaux.

I – Un territoire aux structures traditionnelles en profond renouvellement

Comme dans la plupart des espaces ruraux français, l'économie de la Bresse, dédiée à la mise en valeur de ressources naturelles puis à la mobilisation d'une main-d'œuvre peu mobile et travailleuse, correspond d'abord à un espace de production, agricole et industrielle, avant de se tourner vers les activités tertiaires destinées principalement aux populations résidentes et aux fonctions d'accueil.

1) L'agriculture à l'étiage ?

La place du secteur agricole en Bresse et son déclin sont à l'image de ce qui se passe dans tout le milieu rural : aussi profondément structurant qu'inexorablement délitéscient. L'agriculture continue à perdre le tiers de ses emplois tous les 10 ans, pour représenter maintenant moins de 15%

¹ Nous utiliserons dans ce texte la nomenclature dite ZAUER (zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural) qui définit conventionnellement l'espace à « dominante rurale » comme l'ensemble des communes qui n'appartiennent pas aux « pôles urbains » et y envoient moins de 40% de leurs actifs ayant un emploi. Les données statistiques sont empruntées pour l'essentiel au recensement de la population de 1999 (INSEE).

des emplois totaux des communes rurales (20% en 1990). Les tendances lourdes d'évolution laissent peu d'espoir sur le point bas de l'emploi agricole : la poursuite des gains de productivité du travail permet d'envisager de nouvelles « économies » de main-d'œuvre dans les années à venir, même si la structure démographique voit maintenant arriver à l'âge de la retraite des classes creuses.

Les situations locales sont toutefois extrêmement variées. Les choix locaux d'orientation productive, en termes de spéculations mais surtout de procédés de production, aboutissent à des charges d'emploi fort différentes. Le degré de spécialisation des exploitations, les possibilités de mécanisation, l'adoption de façons de produire intensives en travail (produits « biologiques », labels et certifications, etc.), la transformation sur place des denrées sont autant de dimensions de la préservation voire de la restauration de l'emploi agricole. Ainsi, les anciennes zones agricoles de polyculture, à l'image de la Bresse, dans lesquelles les agriculteurs n'ont pas systématiquement réalisé leur capital productif individuel et collectif pour se tourner vers les spéculations intéressantes à court terme du fait de la structure des aides publiques ou d'opportunités marchandes éphémères, gardent-elles des réserves de diversité et d'adaptation aux évolutions à venir.

Les liens établis avec les industries de transformation de l'agro-alimentaire contribuent à conforter l'existence d'une sphère agricole performante et ancrée localement. La volaille de Bresse constitue un cas emblématique de ces situations qui allient production de qualité, incorporant des savoir faire et des temps de travail importants, et image d'un territoire, avec son épaisseur de facteurs identitaires et de signes d'appartenance. Il y a là un capital productif qui a été préservé et actualisé, au prix d'incessantes remises sur le métier des questions d'organisation et de performance économique, et qui est aujourd'hui inséparable de son espace social de production.

Notons enfin que l'évolution de l'activité agricole dans l'espace est en train de jouer un tour aux communes les plus rurales, dans le sens où l'agriculture périurbaine fait preuve d'une telle santé, en termes relatifs, que sa place dans l'agriculture nationale est de plus en plus marquée : ce sont maintenant près de la moitié des emplois agricoles qui sont localisés dans des communes de l'espace à dominante urbaine (45% dans les pôles et communes périurbaines). La zone maraîchère de Louhans fournit une bonne illustration de ce phénomène, en combinant des facteurs historiques d'implantation des villes dans les zones les plus fertiles et des critères actuels de tension foncière qui orientent sur les productions génératrices des plus hauts produits bruts à l'hectare.

2) Un refuge pour l'industrie ?

Depuis plusieurs décennies déjà, l'industrie a supplanté l'agriculture en tant qu'activité structurante des économies rurales et les ouvriers ont pris la place des agriculteurs comme premier groupe social des sociétés rurales. L'industrie fournit maintenant près de 1 emploi sur 3 et 4 actifs sur 10 sont ouvriers. Ce trait, essentiel à la compréhension du milieu rural contemporain, fait de la Bresse, où il est particulièrement marqué, une aire de production manufacturière.

Pourtant, l'industrie rurale est orientée sur les activités les plus traditionnelles, celles qui connaissent nationalement des pertes d'emploi drastiques, du fait des mouvements de délocalisation d'établissements et de substitution d'équipements techniques au travail. Ce désavantage structurel ne se traduit pas dans les statistiques de l'emploi industriel rural, ou en tous cas pas entièrement : son évolution est négative, mais de façon nettement moins marquée que pour les zones urbaines. Ce qui signifie que l'industrie trouve avantage à se localiser dans le rural et que, globalement elle tend à s'y concentrer.

Les quatre premières activités industrielles de Bresse rendent compte de ces tendances de fond et des transformations à l'œuvre actuellement. L'agro-alimentaire et le travail du bois et du meuble sont les secteurs les plus classiques des économies rurales. Leurs atouts sont anciens et peinent à être renouvelés, cependant les effectifs se maintiennent nettement mieux que dans le cas de leurs vis-à-vis urbains. La plasturgie et les constructions mécaniques reflètent des avantages de

localisation plus récents, très liés aux caractéristiques de la main-d'œuvre des campagnes. Si ceux-ci dépendaient historiquement de bas coûts de reproduction du travail, ils sont aujourd'hui plus positivement attachés à des compétences professionnelles et au niveau de productivité du travail.

De tels atouts ne sont que potentiels tant que les conditions de leur valorisation ne sont pas réunies, d'abord du point de vue de l'accessibilité dans le cas des espaces ruraux. En dehors de quelques sites disposant de ressources strictement localisées (matières premières ou savoir faire locaux) qui nécessitent une présence des industries à cet endroit et nulle part ailleurs, la quasi-totalité des implantations sont à la fois possibles sur plusieurs lieux, où l'on trouve les moyens de production dans de bonnes conditions de coût, et conditionnelles en chacun des lieux, où un ensemble de paramètres techniques doivent être respectés dans l'environnement économique. Les questions de transport sont toujours à considérer dans le cas des espaces ruraux, par construction de cette catégorie qui est à l'écart des grands centres de population donc des grands marchés. La position de la Bresse à cet égard est remarquable et remarquée, comme en témoigne la progression des activités de transport et de logistique.

3) La dynamique des services

La tertiarisation de l'économie est un phénomène massif et général à l'échelle de l'ensemble du pays. Ce sont les activités relevant des commerces et des services qui génèrent des créations nettes d'emplois et portent la dynamique de croissance –même s'il ne faut pas négliger le rôle toujours structurant des activités de production. La Bresse, comme tout espace rural, profite de ce mouvement de fond et rattrape une partie de son « retard » relativement aux espaces urbains.

Le passage progressif de la structure de consommation des ménages, en termes de coefficient budgétaire, des biens tangibles vers des services immatériels tend à associer de plus en plus étroitement les regroupements de population et les emplois du secteur tertiaire. Très concrètement, la ville concentre les activités de commerce et de services, à l'exception de toutes les activités dites de proximité, qui nécessitent un contact étroit et répété entre le vendeur et le client. Dans ce sens, les pôles ruraux² remplissent un rôle aussi structurant – en termes relatifs – que les pôles urbains³ : on compte en moyenne 150 emplois dans les services à la population (commerces, services aux particuliers et services administrés) pour 1000 habitants dans les deux cas, alors que la valeur est moitié moins importante dans les autres communes. La notion de bassin de services devient, de ce fait, essentielle pour comprendre les formes actuelles d'organisation territoriale en prenant en compte, en particulier, les emboîtements entre bassins de proximité et bassins de services supérieurs.

Les services administrés (éducation, santé, social) contribuent à cette performance relative. Il s'agit de services aux personnes dans la répartition desquels les pouvoirs publics jouent un rôle décisif, directement dans le cas des services publics proprement dits (écoles, hôpitaux) ou indirectement en fonction des modes de prise en charge collective des besoins (médecine, aide sociale). Dans ce cas précisément, la position des pôles ruraux est centrale ; ils constituent de fait les points d'appui d'une partie décisive de la politique d'aménagement du territoire.

Si la dynamique des services est aussi soutenue dans les espaces ruraux que dans les espaces urbains pour ce qui concerne les services à la population, il n'en est pas de même dans le cas des services aux entreprises (conseil, maintenance, ...). Les raisons de cette différenciation sont multiples et convergentes en défaveur des campagnes : faible densité du tissu productif, peu d'externalités technologiques, pas de marché des facteurs de production spécialisés. Il s'agit là d'une faiblesse importante des implantations rurales relativement aux implantations urbaines, laquelle tend plutôt à augmenter qu'à se résorber. Il en résulte, d'une part, de réelles difficultés pour les entreprises qui ont des besoins de plus en plus fréquents d'assistance (sophistication des

² Communes d'unités urbaines présentant de 1500 à 5000 emplois, dans la nomenclature ZAUER.

³ Plus de 5000 emplois.

équipements et procédés de production, externalisation des fonctions d'entretien) et, d'autre part, un resserrement de l'éventail des possibles pour l'accueil de nouvelles activités (sur les technologies matures ou robustes, au détriment des créneaux innovants).

Cet ensemble d'éléments de structure et d'évolution, brossés à grands traits, situent la Bresse comme territoire représentatif des campagnes françaises, en tous cas de la campagne la plus proche du sens commun, ni complètement intégrée au tissu urbain ni marginalisée à l'écart des mutations sociales. Les transformations en cours sont profondes, les remaniements économiques et sociaux significatifs, mais il reste que nous avons affaire à des espaces principalement orientés sur des activités traditionnelles, qui demeurent sensibles aux modifications des conditions générales de compétitivité (état des techniques et état du marché). Les ressorts de croissance prépondérants sont attachés à la population et donc aux fonctions résidentielles de ces espaces d'accueil que sont devenus les espaces ruraux. Dans tous les cas, les tendances « spontanées » d'évolution ne garantissent que rarement des perspectives positives durables et ne dispensent jamais d'une réflexion collective sur les orientations du développement.

II – Entre contraintes extérieures et ressources internes : vers une stratégie de développement territorial

Chaque territoire connaît des changements qui dépendent de ses données propres et du rapport qu'il est en mesure d'établir avec l'extérieur : si chacun a des atouts à faire valoir, ses perspectives de développement sont liées à sa position dans l'ensemble national et à sa capacité endogène à promouvoir ses ressources. Rappelons d'abord la logique des forces économiques qui encadrent les choix de localisation des activités avant d'examiner ce que signifie la valorisation des ressources locales, pour en inscrire les termes volontaires dans une stratégie de développement pour le territoire.

1) Les forces économiques et la localisation des activités

Au fur et à mesure que le mouvement d'urbanisation regroupait la grande majorité des populations dans de grands centres de consommation – des « gouffres d'usage » selon l'expression des historiens –, la production des biens se détachait des contraintes historiques de localisation (matières premières, sources d'énergie, main-d'œuvre). La combinaison des effets du progrès technique dans les procédés de production et les moyens de transport a permis en effet de faire jouer les avantages de la production à grande échelle tout en rapprochant les fabriques des marchés. Si l'on poussait le raisonnement à l'extrême, ne devraient logiquement subsister en milieu rural que des activités d'extraction et de première transformation de matières premières très pondéreuses, ainsi que des activités émettant des nuisances et responsables de pollutions. Les choses ne se passent pas tout à fait de cette manière, on constate même au contraire une sorte de « retour » d'activités manufacturières dans les espaces de faible densité. C'est par l'existence de forces de dispersion, symétriques aux forces d'agglomération, que l'on peut comprendre ces phénomènes de déconcentration.

Le mouvement de fond étant au regroupement des activités là où sont rassemblées les populations, il génère par là même ses propres limites. D'une part, l'augmentation continue de la demande de facteurs de production, travail et foncier tout spécialement, se traduit par des tensions de marché de plus en plus sensibles en termes de prix mais aussi d'accessibilité. D'autre part, la densité élevée d'activités humaines, résidentielles et productives, produit des effets d'encombrement qui pénalisent tous les agents et se répercutent sur l'efficacité économique de l'ensemble. Ainsi peut-on rendre compte de la coexistence de processus de concentration et de dispersion spatiales : continuent à se regrouper les activités disposant du plus fort potentiel à valoriser les avantages des centres (facteurs rares et variés, environnement et externalités

technologiques, contact du marché final) tandis que restent disséminées ou se dispersent à nouveau les activités qui peinent à soutenir les effets de concurrence de ces milieux surdensifiés.

Ce ne sont donc pas les mêmes activités qui sont sujettes à des mouvements de concentration - dispersion et les flux en question associent différenciations sectorielles et différenciations spatiales. Les mouvements favorables aux espaces ruraux sont reliés aux activités matures, du point de vue de la technologie et du marché, alors que les milieux urbains sont propices aux activités nouvelles, jouant un rôle de « *nursery* ». Il reste que les secteurs exigeants en ressources abondantes dans les campagnes – le foncier, les matières premières – continuent à former une part significative du tissu rural et qu'il sont renouvelés par le jeu des exigences urbaines sur la mise à distance des activités porteuses d'effets externes négatifs.

2) Face aux déterminants extérieurs : la valorisation des ressources locales

Lorsque l'on pose la question de la valorisation des ressources d'un espace donné, deux plans de réflexion sont à aborder : le premier réfère les espaces ruraux aux espaces urbains, le raisonnement prolonge les observations de type centre-périphérie de la section précédente ; le second compare les espaces ruraux entre eux, il s'agit alors d'une analyse en termes de concurrence territoriale.

Dans une économie d'échange, un espace donné a avantage à se spécialiser dans la production des biens qui incorporent le plus intensivement les facteurs les plus abondants localement – et bon marché. Cela signifie en creux que les ressources « ubiquitaires », c'est-à-dire également réparties dans l'espace, mais aussi celles qui sont mobiles ou substituables, ne jouent aucun rôle dans la localisation des activités. Entrent dans cette catégorie le capital et les biens d'information, dans une certaine mesure, ainsi que le travail non qualifié. En revanche, les ressources « localisées », c'est-à-dire celles qui ne sont disponibles qu'en certains lieux, en étant en même temps quasi-intransportables et non substituables, sont au cœur des logiques de localisation des activités et de spécialisation des espaces. Les propriétés de la main-d'œuvre entrent fréquemment dans cette capacité à spécifier une dotation locale, en associant la formation sur place de compétences spécifiques et une faible mobilité des personnes. Dans la logique générale de la division du travail, les espaces ruraux peuvent de ce point de vue être en concurrence avec des espaces lointains qui offrent des propriétés de même nature en plus avantageux, avec un coût du travail plus bas en particulier. D'autres caractéristiques locales peuvent marquer les sites ruraux, comme des paysages remarquables, un cadre de vie naturel ou culturel. Les atouts de ces espaces se déplacent d'ailleurs assez nettement du côté de ce type de facteurs qui jouent sur l'attractivité et les fonctions d'accueil en général, au détriment relatif des atouts plus anciens liés aux facteurs de production tangibles.

Une partie de la réflexion met ainsi en scène le rural relativement aux zones centrales et aux zones ultra-périphériques, avec des atouts à valoriser plus en termes de spécificité que de bas coût. Mais les territoires ruraux disposant de dotations factorielles comparables du point de vue de l'efficacité économique sont nombreux et les arbitrages font monter les mécanismes de concurrence territoriale. Les différences portent alors sur le degré de spécification des ressources locales et sur les conditions de leur mise en valeur. Il va de soi que l'accessibilité demeure une condition *sine qua non* de l'attractivité économique, pour les personnes comme pour les activités. Si ce critère est respecté, au-delà des dispositions « naturelles » respectives des espaces, ce sont les capacités locales à spécifier le territoire qui font la différence : l'organisation des acteurs locaux est dès lors déterminante. La territorialisation des dispositifs de développement donne la base à partir de laquelle des stratégies adaptées sont à l'heure actuelle conçues et mises en œuvre.

3) Une vision territoriale des stratégies de développement

Dès lors que l'on considère un espace explicitement délimité et doté d'une autorité en charge des affaires de développement, se pose la question de l'identification des ressources aptes à supporter des projets et des modalités de l'action publique à même d'orienter, d'encourager et de mener à bon terme

les projets en question. La plupart des territoires ruraux sont aujourd'hui engagés sur ces pistes du développement local, avec toutefois de grandes variations dans la manière de concevoir la base de développement ainsi que dans le degré de volontarisme local. On peut dégager de cette variété trois grandes stratégies de développement qui ont une signification dans le cas de la Bresse, sans chercher à retranscrire ce qui s'y passe à l'heure actuelle :

- une stratégie « fataliste » : c'est la stratégie du moindre coût, dans tous les sens du terme. Etant sur une zone qui dispose de facteurs de production peu coûteux, du côté du foncier, de l'immobilier ou de la main-d'œuvre, il s'agit de contenir voire de minimiser encore ces coûts pour attirer des activités en recherche de ce type d'avantage compétitif. Les aides publiques accompagnent cette option en abaissant le prix du m² ou de l'heure de travail et en mettant en place des outils de prospection destinés à nouer contact avec des entreprises potentiellement intéressées par cette offre de bas prix. Cette démarche accompagne de fait les mouvements « spontanés » de décentralisation d'établissements industriels ou tertiaires. Elle comporte le risque d'attirer des unités sinon opportunistes, du moins à la recherche d'une compétitivité-coût très serrée à partir de laquelle peut être remise en cause à relativement brève échéance la localisation rurale. Le « syndrome Majorette » illustre ce cas de figure. La fragilité principale est liée à l'absence de facteurs d'ancrage territorial, les avantages mis en avant étant disponibles en de multiples autres lieux.
- une stratégie « idéaliste » : le territoire est pensé comme un système économique intégré dans lequel chaque élément individuel trouve sa place et contribue aux performances de l'ensemble. C'est la figure du district qui constitue la référence principale, empruntée aux régions italiennes dynamiques et réactivée par la DATAR. A partir d'une spécialisation productive initiale, historique ou relativement récente, sont promues toutes les activités qui s'y rattachent, directement par prise en charge de l'un des segments du processus de production ou indirectement en assurant une fonction auxiliaire. La recherche de voies concordantes pour finaliser le développement du territoire constitue un effort certainement constructif mais peu de zones rurales sont organisées en système productif localisé. La réussite de telles configurations est tellement conditionnelle, en termes de complémentarités structurelles comme de comportements coopératifs qu'imaginer son avènement en quelques décennies relève de l'erreur d'appréciation. De façon plus mesurée, la politique territoriale consiste plus classiquement à appuyer le développement des aires de spécialisation locale qui structurent le tissu productif (le cas des chaisiers et de la volaille sont exemplaires du cas bressan), sans chercher à tout relier dans un ensemble idéal de relations industrielles denses et serrées.
- une stratégie « volontariste » : adaptée à la quasi-totalité des espaces ruraux qui ne disposent pas d'avantages remarquables *a priori*, elle se focalise sur les moyens de production pour tenter de les spécifier. Elle se distingue de la stratégie par les coûts en prenant le pari de la différenciation ; elle ne retient pas la vision optimiste d'un ensemble intégré mais vise la constitution de points communs en amont de la production, au niveau du marché des facteurs. La qualification de la main-d'œuvre représente l'une des pistes d'action essentielle, en niveau et en spécialité, mais tous les éléments du cadre de vie entrent en ligne de compte dans cette stratégie. L'enjeu est double dans ce cas : il s'agit de parvenir à améliorer la spécification des facteurs à titre individuel mais dans le même temps de construire une image commune et cohérente de l'ensemble de la dotation territorialisée. Chaque constituant doit s'intégrer dans l'image collective et l'enrichir. On conçoit aisément l'importance des investissements collectifs nécessaires pour faire avancer ce type d'ambition et contenir tout risque de discordance.

En guise de conclusion, notons que le mouvement de décentralisation et de territorialisation des pratiques et des politiques de développement, qui donne aux acteurs locaux une place effective dans l'élaboration de voies d'avenir et la prise en charge des conditions concrètes de leur réalisation, prend une ampleur particulière dans le cas des territoires ruraux. Ceux-ci, en effet, ne disposent ni de ressources propres ni d'atouts à même de « faire la différence », et doivent composer avec des forces exogènes d'une redoutable capacité d'influence. Le fait de poser sur une base territoriale les questions de développement fournit toutefois de réelles possibilités d'élaboration d'une vision commune et d'une

conception partagée. Reste à associer dans un même mouvement l'autorité politique et le pouvoir économique pour assurer l'élaboration de programmes cohérents avec les propriétés intrinsèques du territoire, compatibles avec les champs de force dans lesquels il est inséré et porteurs d'une signification de progrès social pour les membres de la communauté locale.

Indications bibliographiques

Aubert F., Guérin M., Perrier-Cornet P., 2001, Organisation et territoire : un cadre d'analyse appliqué aux espaces ruraux, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, pp. 393-414.

Bletton-Ruget A., Bodineau P., Sylvestre JP. (eds), 2002, *Pays et territoires. De Vidal de la Blache aux lois d'aménagement et de développement du territoire*, Dijon, EUD, 142 p.

Perrier-Cornet P. (dir.), 2002, *Repenser les campagnes*, Paris, DATAR - Editions de l'Aube, 280 p.

La contribution des associations au développement local

par Jean-Paul Daubard
administrateur de l'AFIP *Bourgogne Franche-Comté*

Un rappel historique

Sans prétendre faire un historique des associations de la *Bresse*, qui serait pourtant d'un grand intérêt, il est tentant de rappeler quelques épisodes vécus mettant en lumière leur contribution au développement. A la fin des années 60, on disait de la *Bresse* qu'elle était « la Bretagne (celle de l'époque) de la Bourgogne », c'est à dire qu'y vivait sans beaucoup de perspectives un paysannat pléthorique sur de toutes petites exploitations, et une classe ouvrière sans qualification, qui intéressaient peu les organisations professionnelles et les pouvoirs publics.

Pourtant deux organismes professionnels agricoles régionaux nouvellement mis en place s'y intéressèrent : un organisme de formation, l'IFOCAP Bourgogne-Franche-Comté, aujourd'hui disparu, prédécesseur de l'AFIP Bourgogne-Franche-Comté, un service économique, l'Association Régionale d'Economie Rurale, disparu aussi en 1977. Pendant les deux hivers 1968-69 et 1969-70, l'IFOCAP organisa des formations pour les CCJA et les GVA de Bresse : elles eurent pour effet de « libérer la parole des agriculteurs », de permettre l'expression de leur amertume et de leur désarroi devant l'indifférence dans laquelle ils étaient laissés : furent évoqués entre autres la saturation de certains marchés, la main d'œuvre familiale en surnombre, l'inadaptation du foncier, l'hydraulique, l'insuffisance de certains équipements communaux (eau, électricité, téléphone).

L'organisme de formation demanda à l'ARER d'éclairer le débat en élaborant un dossier de diagnostic largement diffusé ; il tenta de canaliser les problèmes soulevés vers les responsables susceptibles d'y répondre : préfecture et DDA, parlementaires, organisations professionnelles départementales, représentants à la CODER furent invités à *Louhans* pour entendre les conclusions des stagiaires ; ceux-ci constituèrent à la suite un comité de développement agricole, qui devint au bout d'une année « de développement rural » de la *Bresse*, en s'élargissant à d'autres composantes de la société bressane : celui-ci poursuivit sa réflexion sur le développement de la Bresse avec l'aide des organismes précédents, et organisa avec eux des réunions publiques dans tous les cantons qui connurent une grande affluence. De telles initiatives, inhabituelles dans cette région plutôt passive, alarmèrent bien sûr les pouvoirs en place : après une phase de suspicion, leur attitude évolua : la chambre d'agriculture mit un animateur à disposition du comité, le préfet *Taulelle* demanda au DDA de monter un dossier de financement pour le fonds d'aménagement rural, et devant sa réticence, changea de directeur départemental ; il vint lui-même au théâtre de *Louhans* intervenir au congrès départemental des jeunes agriculteurs pour dire la volonté des pouvoirs publics d'intervenir en faveur de la *Bresse*.

A la même époque, sortit le décret sur les Plans d'aménagement Ruraux, ancêtre de nos projets de territoires : le nouveau comité saisit la balle au bon et demanda un plan pour la Bresse. Le nouveau DDA accepta le principe, confia à l'ARER la partie agricole, deux autres bureaux d'étude traitant la partie industrielle et la partie touristique, la DDA traitant elle-même la partie équipements. Deux ans de travaux, avec des groupes de travail par filière (porc, poulet, lait...), complétés par une « enquête-participation » à laquelle répondirent plusieurs milliers de ménages, aboutirent à la sortie d'un programme de développement. Cela permit de canaliser quelques financements sur le foncier

ou les équipements venant de l'Etat et de la région nouvellement créée, d'éclairer les actions de développement agricole, de stimuler des initiatives dans le tourisme dont la démarche avait révélé les potentialités. Le comité était invité à adhérer au comité départemental d'expansion. L'histoire du comité s'arrête à la fin des années 70, où il disparaît victime de la désaffection de ses membres, peu avant que les « états généraux des pays » se tiennent à Mâcon en 1982. Mais la *Bresse* était sortie de son isolement, elle bénéficiera désormais d'autres procédures, émanant de la région (avec des chartes intercommunales, puis deux générations de programmes régionaux de développement concerté), de l'Etat (avec l'expérimentation des pays), de l'Europe (avec deux générations de PDZR et de programmes Leader).

Que retenir de cette « saga » ? Que le fonctionnement des pouvoirs publics seuls, qu'il s'agisse du système représentatif ou de l'action administrative, n'avait pas permis de répondre aux problèmes d'un territoire, et que c'est à la société civile que l'on doit de les avoir exprimés et tenté d'y répondre : des associations agricoles régionales ou de base (GVA, CCJA), s'élargissant à d'autres partenaires (foyers ruraux, associations familiales), aboutissant à une structure de développement de type associatif, avaient permis de faire bouger la société et de réveiller l'action publique. Cette constatation reste valable aujourd'hui, même si l'action publique est mieux adaptée au territoire depuis la décentralisation : les associations ont toujours mission de jouer ce rôle d'aiguillon, en libérant la parole et l'imagination : ce n'est pas faire injure aux pouvoirs publics que de le rappeler.

Quelles missions pour les associations dans le développement des territoires ?

L'exposition de l'écomusée sur un siècle de mutation de la *Bresse* nous apprend qu'il y a 1 400 associations en *Bresse*, et que certaines d'entre elles ont généré 300 emplois sur le pays, essentiellement dans le secteur social, éducatif et culturel.

On attend en effet les associations dans leurs domaines traditionnels : celui du social, du culturel, du sportif, de l'environnemental, du patrimonial : elles y jouent effectivement, en *Bresse* comme ailleurs, un rôle déterminant, soit comme force de proposition pour de nouveaux services à la population (dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, des loisirs, de l'accueil des nouveaux habitants...), soit comme opérateur de services : quelle commune peut se passer des interventions de l'ADMR auprès des populations dépendantes ou pour le fonctionnement de ses garderies ou ses cantines, ou de l'association qui gère la maison de retraite ou l'IME ? Qui peut remplacer le cinéma itinérant et les animations du foyer rural ou de la Grange-rouge ? Que serait l'insertion sociale et professionnelle sans les initiatives associatives comme celle de *Tremplin à Pierre-de-Bresse* ? L'écomusée lui-même n'emprunte-t-il pas la forme associative ? Dans certains pays de Bourgogne cette contribution du secteur associatif a été reconnue et inscrite dans la charte de territoire.

Mais on trouve aussi des associations dans des domaines où on les attend moins, celui de l'économique, dans le champ de la création d'activité : Ainsi l'association ACTIVE à *Chalon* et le pôle d'économie solidaire au *Creusot* appuient des projets de TPE et d'auto-emploi, et la boutique de gestion appuie des projets sur tout le département ; ainsi l'association DACC permet aux artisans d'art du Clunysois de trouver de nouveaux débouchés. Par ailleurs 10 associations rurales du département (dont DACC et Tremplin déjà cités), ont rassemblé leurs moyens autour de la MSA et de l'AFIP pour contractualiser avec l'union européenne dans le cadre d'un programme EQUAL dénommé « COOPERES » centré sur la création d'activité en milieu rural. L'AFIP fait de même en Franche-Comté avec d'autres partenaires dans le programme dénommé ELAN, après avoir soutenu pendant plusieurs années des projets féminins dans le cadre du programme précédent NOW.

Les pouvoirs publics savent bien que les associations sont des partenaires incontournables de certaines politiques publiques : la politique de la ville, la politique d'insertion, celle de l'enfance,

celle des sports et des loisirs, celle du tourisme, celle du RMI, la politique sociale des populations dépendantes ne peuvent être mises en œuvre que grâce aux associations. Beaucoup de services de l'Etat, du Conseil Général ou des communes ont appris à travailler avec les associations et réciproquement : les associations sont pour elles des partenaires et souvent des opérateurs, avec pourtant un risque d'« instrumentalisation » des associations.

Quant aux élus locaux, leur relation avec le mouvement associatif oscille souvent entre l'intérêt et l'agacement : intérêt parce que les associations sont pour eux un révélateur des besoins de la population, un réservoir d'idées, de propositions et de projets pour la vie locale ; mais aussi agacement parce que ces projets en appellent souvent aux finances locales dont ils ont la responsabilité, et parfois parce qu'ils pressentent que leurs futurs challengers aux prochaines élections locales sortiront du secteur associatif (comme certains d'entre eux en sont d'ailleurs parfois sortis). Si la chronique locale fait complaisamment écho aux tensions, aux affrontements, aux petites phrases entre élus locaux et dirigeants d'associations, elle devrait aussi faire connaître la richesse et la durée de beaucoup de partenariats entre les uns et les autres : y a-t-il en *Bresse* une fête, un rassemblement quelconque de population, qui ne soit pas le fruit d'un travail préalable entre une commune et une association ?

Comment organiser ce partenariat entre les pouvoirs publics et les associations ?

Les textes officiels reconnaissent enfin aujourd'hui la complémentarité de la démocratie représentative et de la démocratie participative : c'était depuis longtemps une évidence pour les acteurs de terrain, parce qu'ils le vivaient ainsi. Des textes comme la loi sur la démocratie de proximité ou la LOADDT prônent et organisent la participation de la « société civile », dont les associations font partie, à la vie publique.

Dans la pratique, ce partenariat exige un effort des deux cotés : du côté des élus pour accepter des propositions qui n'émanent pas d'eux, et permettre financièrement la réalisation de certains projets ; du côté des responsables associatifs, pour pénétrer les mécanismes des affaires publiques, en connaître les procédures et en intégrer les contraintes, mais aussi pour devenir capables de déborder le cadre de leur association pour envisager des « plateformes » communes : on sait bien que les limites du militantisme et la faiblesse des moyens rendent l'exercice difficile, surtout pour les petites associations sans professionnels.

Les associations doivent être attentives à la « nouvelle donne » des affaires publiques, notamment à l'émergence de deux niveaux territoriaux de l'action publique : l'intercommunalité et le Pays. L'intercommunalité amène parfois à transférer au niveau de la communauté les interventions en faveur de la jeunesse, des personnes âgées, des loisirs, et certains partenariats sont désormais à établir à ce niveau. S'agissant du Pays, la LOADDT prévoit expressément que le conseil de développement est ouvert aux associations du Pays, et c'est le cas en *Bresse* : cette participation est importante et pas seulement pour revendiquer des moyens : il incombe en effet aux associations de rappeler dans cette enceinte un certain nombre des valeurs qui leur sont communes : par exemple que le développement de la *Bresse* doit être global, que la croissance de son économie ne doit pas se faire au prix de dommages à l'environnement, qu'elle doit bénéficier à toutes les catégories de population, que le rural et l'urbain doivent communiquer, que les nouvelles populations doivent être intégrées dans la société locale, que l'éducation et la culture sont facteurs d'identité et ont leur place dans une charte de territoire. Riches de leur diversité, elles doivent aussi être capables de constituer des « collectifs » susceptibles de présenter, comme l'ont fait celles de l'*Avallonnais*, un ensemble de propositions de services susceptibles de trouver place dans le projet de territoire.

Pour conclure

N'a-t-on pas un peu idéalisé le mouvement associatif, n'a-t-on pas des ambitions trop élevées à son endroit ? On connaît pourtant bien ses limites, on sait bien qu'il peut être menacé par les mêmes dérives que toute société humaine. Mais on sait aussi que rien ne peut remplacer le libre engagement des citoyens pour faire passer leurs convictions dans la réalité. On peut pour conclure appliquer au mouvement associatif ce que l'on a dit de la jeunesse : « c'est sa chaleur qui maintient la société à sa température normale ».

Les effets de la politique européenne de cohésion économique et sociale (ou politique européenne de développement régional) sur les territoires ruraux

par Sébastien Ravet

L'Union Européenne soutient les pays de l'Union européenne en retard de développement, ainsi que les territoires industriels, urbains et ruraux en crise. Elle renforce les coopérations entre territoires au sein de l'Union.

Les financements consacrés à cette politique représentent 35% du budget communautaire (213 milliards d'euros pour la période 2000-2006). La France bénéficie à ce titre de plus de 16 milliards d'euros de financements communautaires au travers des fonds structurels pour cette même période.

Cette politique se décline en :

- Trois objectifs prioritaires
- Trois outils financiers
- Quatre initiatives communautaires

Les trois objectifs prioritaires

Objectif 1 : soutien aux régions en retard de développement (pour la France, les DOM)

Objectif 2 : soutien à la reconversion économique et sociale des zones connaissant des difficultés structurelles (zones dont l'industrie et/ou les services sont en phase de mutation, zones rurales en déclin, zones urbaines en difficulté et zones dépendantes de la pêche)

Objectif 3 : adaptation et modernisation des politiques d'éducation, de formation et d'emploi.

La Bourgogne est concernée par l'objectif 2 et l'objectif 3

La Bourgogne bénéficie de financements spécifiquement (278.6 millions d'euros) attachés à l'objectif 2 pour 45.1% de la population, répartie sur 56.8 % du territoire dont la Bresse Bourguignonne.

L'objectif 2 en Bourgogne

Elaboré sous la responsabilité de l'Etat (préfecture de région) en collaboration avec le Conseil Régional, un Document Unique de Programmation (DOCUP) sert de référence à la mise en œuvre de l'objectif 2 en Bourgogne.

Il définit quatre grandes priorités :

Renforcer le tissu économique des territoires concernés dans une perspective de développement durable

Accompagner la croissance et le développement économique par une gestion appropriée des ressources humaines

Compenser les handicaps des zones urbaines en difficultés

Revitaliser les zones rurales

La mise en œuvre s'appuie sur trois fonds structurels : le FSE, FEDER et FEOGA.

Outil financier : le FEDER (Fonds européen de développement régional)

Il contribue à réduire les écarts de développement entre les régions en cofinçant les grandes infrastructures.

Parallèlement, il agit sur le tissu économique à travers un soutien à l'investissement productif en faveur de l'industrie, de l'artisanat, des services, des équipements touristiques.

Il accompagne les entreprises par des aides au conseil, aux transferts de technologies, à la recherche et à l'innovation.

Ses efforts portent aussi sur la création de zones d'activité et les actions en faveur de l'environnement.

Outil financier : le FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole)

Le FEOGA comporte deux sections

La section « garantie » est le bras séculier de la politique agricole commune

La section « orientation » agit d'un côté pour améliorer les infrastructures rurales, favoriser la diversification, développer l'agrotourisme. Elle permet ainsi le développement et la reconversion des régions rurales. D'un autre côté, elle assure la modernisation des exploitations et aide à la transformation et à la commercialisation des produits. Il s'agit là d'adapter les structures agricoles.

Outil financier : FSE (Fonds Social européen)

Le FSE prend en compte toutes les questions d'emploi, d'insertion professionnelle et de formation.

Il a également pour mission de faciliter l'adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production.

Il permet de financer l'objectif 3 pour :

Renforcer l'aide à la formation des salariés dans le cadre de plan de formation des entreprises

Soutenir l'action des dispositifs partenariaux d'insertion et le fonctionnement en réseau des dispositifs tournés vers les publics en difficulté face au marché du travail

Favoriser l'intégration des dispositifs d'insertion dans les politiques globales de développement des territoires

Mise en œuvre de l'objectif 2 en Bresse Bourguignonne entre 2000 et 2002

FEDER :

Restauration des douves du Château de PIERRE-DE-BRESSE (Conseil Général de Saône-et-Loire)

Achèvement de la restauration de l'Hôtel Dieu (Ministère de la culture)

Achat de matériel de productions pour des entreprises locales

FEOGA :

Rénovation de centre-bourgs : PIERRE-DE-BRESSE, BRUAILLES, SAINT-MARTIN-DU-MONT, BOSJEAN, SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN, LE MIROIR

Réhabilitation d'immeuble communal : LA CHAPELLE-NAUDE, CHAMPAGNAT, RATTE, MERVANS, BEAUVENOIS, FLACEY-EN-BRESSE, MONTJAY

Aménagement d'un équipement sportif : SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, VINCELLES

Développement agricole : CIVB

Manifestation rurale : LA GRANGE ROUGE

Hébergement touristique : gîte rural à LE PLANOIS, chambres d'hôtes à SIMANDRE

Acquisition de terrains : Conservatoire des sites naturels

FSE :

Plan de formation : Centre Social de CUISERY, supermarché à LOUHANS

Insertion ou fonctionnement : TREMPLIN, Mission Locale

Quatre programmes d'initiatives communautaires

Ces programmes soutiennent des projets innovants dans le cadre de champs d'intervention ciblés :

Equal : lutte contre les discriminations et les inégalités en relation avec le marché du travail

Interreg III : la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale

Urban II : réhabilitation économique et sociale des villes et des quartiers en crise

Leader+ : le développement local en milieu rural

La France bénéficie au titre de LEADER+ de 268,1 millions d'euros financés par le FEOGA.

Un programme communautaire : Leader+ (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale)

En s'appuyant sur la politique nationale des « pays », l'Union Européenne a proposé aux territoires qui ont une capacité à innover et à expérimenter de choisir un thème de réflexion parmi les six proposés :

Utilisation de nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies

Accueil de nouveaux acteurs locaux et d'entreprises

Valorisation des ressources naturelles et culturelles

Amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales

Valorisation des produits locaux

Publics cibles : les jeunes et/ou les femmes

Thème Leader+ du pays de la Bresse Bourguignonne : les Jeunes et les Femmes

Pourquoi ? :

- 62% des actifs sans emploi du bassin louhannais sont des femmes
- taux de suicide le plus important parmi tous les territoires de Bourgogne
- thème difficile et innovant pour la Bresse Bourguignonne donc chance supplémentaire pour la sélection

Juillet 2002 : Sélection du dossier de candidature avec une dotation d'1 499 859 €

Sept fiches-actions dans le programme :

①	Eveil et épanouissement de l'enfant en milieu rural	72 000
②	Prévention du mal-être et du suicide	83 000
③	Formation et insertion professionnelle	200 000
④	Mobilité en milieu rural	200 000
⑤	Mise en réseau et diffusion de l'information	100 000
⑥	Politique territoriale de la petite enfance & de la jeunesse	400 000
⑦	Spectacles, vie associative et citoyenne	150 000

Bénéficiaires potentiels : Communautés de Communes, Communes, entreprises industrielles, commerciales et artisanales, associations & particuliers

Les effets de cette politique dans les territoires ruraux

La structuration intercommunale (communauté de communes et pays)

Le partenariat omniprésent dans la réflexion, l'émergence de projets et la programmation des fonds

L'ouverture sur l'extérieur avec de la coopération interrégionale, transfrontalière et transnationale

Un effet : la structuration intercommunale

Communauté de Communes :

La maîtrise d'ouvrage des opérations éligibles à l'objectif 2 est principalement le fait des établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre et très secondairement des communes isolées.

L'arrondissement de LOUHANS s'est structuré en Communautés de Communes dès 1993 pour pouvoir bénéficier des fonds européens dès la précédente génération (1993-1999).

Pays :

Les territoires engagés dans une démarche de pays (regroupement de communauté de communes) ont été privilégiés dans la sélection Leader+.

L'engagement de la Bresse Bourguignonne dans l'élaboration d'un pays avec un périmètre d'étude, une pré-chartre de développement et un conseil de développement a représenté un atout considérable dans le dossier de candidature Leader+.

Le partenariat omniprésent

Dans la réflexion :

Au niveau régional, l'Etat et la Région, en associant le Département, ont réfléchi ensemble sur les actions à développer dans le cadre de l'objectif 2 de l'Union Européenne.

Dans le cadre de l'élaboration du programme Leader+, la participation des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire était obligatoire.

Dans l'émergence des projets :

L'émergence de projets dans les territoires ruraux est favorisée par l'existence de co-financements régionaux et/ou départementaux.

« *Cœur de Village* » se marie parfaitement avec la mesure 4.2 « *Rénovation des villages* ».

Dans la programmation des fonds

Les fonds Leader+ sont délivrés par un Comité de Programmation composé d'au moins 50 % de partenaires privés.

L'ouverture sur l'extérieur

La coopération interrégionale :

Le pays de la Bresse Bourguignonne est membre du réseau Grand Est comprenant 20 territoires Leader+ des régions BOURGONE, FRANCHE-COMTE, CHAMPAGNES-ARDENNE, LORRAINE et ALSACE.

La coopération transfrontalière et transnationale :

L'Union Européenne souhaite que les territoires ruraux développent de véritables produits concrets avec d'autres pays européens.

Dans le cadre de l'élargissement, un nouvel horizon pour les territoires : la coopération décentralisée avec les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO).